

LE MAGAZINE DES

PROFESSIONS FINANCIÈRES

#04
Juillet 2014



DE L'ÉCONOMIE

DOSSIER SPÉCIAL

LA FINANCE PLUS
RESPONSABLE POUR
UNE MEILLEURE
EFFICACITÉ

PERSONNALITÉ

Sylvain de Forges,
Directeur général Délégué
d'AG2R La Mondiale

DOSSIER
L'ÉCOLE FRANÇAISE
EN EUROPE

 Centre des
Professions
Financières

30^e
**CONCOURS
INTERNATIONAL
DES MEF**





OMNES CAPITAL

Nos expertises vous réussissent

Acteur de référence du capital investissement, Omnes Capital apporte aux entreprises les fonds propres nécessaires à leur développement.

Au plus proche du tissu économique local, nos équipes s'engagent dans un partenariat de long terme avec les entrepreneurs pour soutenir la croissance et l'innovation. Omnes Capital accompagne au quotidien 160 entreprises à travers ses expertises de référence et offre une performance durable à ses investisseurs.

Omnes Capital est le nouveau nom de Crédit Agricole Private Equity.

Omnes Capital est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI).

2,1 milliards d'euros d'encours sous gestion

- ¶ Capital Risque
- ¶ Capital Développement & Transmission Small & Mid Cap
- ¶ Énergies Renouvelables
- ¶ Mezzanine
- ¶ Fonds de Fonds Secondaire
- ¶ Co-Investissement

omnescapital.com



Le mot du Président

Depuis le lancement du **Magazine des Professions Financières** il y a un an, trois numéros ont vu le jour. Le Magazine n'aurait jamais rencontré un tel succès sans les membres de son Comité de Rédaction présidé par Michel PHILIPPIN.

Ainsi, je tiens à remercier bien chaleureusement nos bénévoles pour leur implication dans ce projet dont le Centre s'enorgueillit tout particulièrement.

Ce magazine n'étant pas la seule publication rencontrant un fort succès, je profite de ces quelques lignes pour adresser un grand merci à Pierre-Henri CASSOU qui s'investit de façon continue dans le développement de notre ouvrage « L'Année des Professions Financières » mais aussi à Jean-Pierre MAUREAU et à Jean-Jacques PERQUEL qui, malgré le départ du regretté Edouard SALUSTRO, ont à cœur de mettre encore et toujours à l'honneur les travaux des Groupes de Travail dans nos « Cahiers du Centre ».



**François
DELAVENNE**
Président par
intérim du Centre
des Professions
Financières

Il est bien entendu nécessaire de remercier ceux sans qui le Concours International des Mémoires de l'Economie et de la Finance ne pourrait avoir lieu : les membres du jury qui fournissent chaque année un travail remarquable pour sélectionner, parmi les excellents travaux que nous recevons, ceux qui seront récompensés.

Enfin, je souhaite adresser mes remerciements les plus chaleureux à André RENAUDIN et à Sylvain DE FORGES d'AG2R La Mondiale qui nous accueillent cette année pour l'Assemblée Générale des Professions Financières ; ainsi qu'à Gérard BEKERMANN avec qui nous organisons la 30ème Cérémonie de Remise des Prix du Concours International des MEF en Sorbonne, dans l'amphithéâtre Descartes.

Ethique
 Reconnaissance
 Honorabilité
 Confiance
 Notoriété
 Inter-professionnalité
 Formation
 Experts
 Ethique
 Notoriété
 Fidélité
 Références
 Compétence
 Indépendance
 Experts
 Ecoute
 Normes
 Fiabilité

Syndicat professionnel
créé en 1957



Chambre Nationale
des Conseils Experts Financiers

22, rue de Longchamp - 75116 Paris
Tél. : 01 56 26 06 01 - Fax : 01 56 26 06 03

www.cncef.org



Chambre Nationale
des Conseillers
en Investissements
Financiers



Chambre Nationale
des Conseils Intermédiaires
en Opérations de Banque

Une Finance plus responsable

Le 5 juin dernier, dans le cadre prestigieux de l'amphithéâtre Descartes de l'Université Panthéon Sorbonne, le Concours International des Mémoires d'Économie Financière a brillamment célébré son trentième anniversaire: 142 mémoires émanant de 73 centres d'enseignement et de recherche, représentant 19 pays. Alors que beaucoup de jeunes piétinent aux portes du monde du travail, ce lien entre les générations, cette collaboration entre le monde de l'enseignement et les praticiens de la finance sont une richesse pour le Centre. C'est aussi une importante somme de travail pour ses équipes et de nombreux membres du Centre, correcteurs bénévoles, mais ses résultats, année après année, sont des encouragements. Sa dimension internationale, son ouverture aux divers métiers de la finance en font un événement de Place sans équivalent. Ce numéro du Magazine y consacre un cahier spécial. L'information, sans esprit de chapelle, est, au même titre que la formation, au cœur des travaux du Centre. Ses clubs (dirigeants de Banques et de la Finance, dirigeants d'Assurances et Mutuelles, Club Parisien des Professions Financières, Investisseurs de Long Terme, Marchés Financiers, Responsables Conformité et Éthique, Jeunes Financiers, Entreprises et Innovation) et ses groupes (Finance, Normes Comptables, Enseignement et Recherches, Régulation) mesurent tous, dans leurs travaux respectifs, une caractéristique de notre époque en quête de sens, le besoin de mieux comprendre le fonctionnement d'un système dont les principes fondamentaux ont été remis en cause.



Jean-Pierre MAUREAU
Directeur Associé
d'AXOS
Président du Club
des Investisseurs de
Long Terme

Les crises économiques et financières encore proches ont, par leur violence et leurs effets dévastateurs, entraîné une forte demande de responsabilité sociale et sociétale envers les entreprises et plus particulièrement encore envers les plus grandes d'entre elles. Celles de la finance y échappent d'autant moins qu'elles ont été montrées du doigt et qu'elles « bénéficient » de nouvelles réglementations, parfois prises dans l'urgence et l'émotion. Les réponses à apporter doivent être à la hauteur de cette demande. C'est le prix de la confiance.

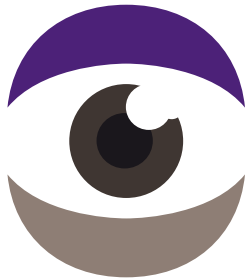
De plus en plus nombreux, les clients, les fournisseurs, les usagers, les employés, les citoyens demandent des comptes, ils n'entendent plus être uniquement des contreparties, ils cherchent à mieux comprendre le contenu des promesses qui leur sont faites et ce qu'elles impliquent.

Comme toutes les autres entreprises, les entreprises de la finance ont l'obligation de rémunérer leur capital, de réaliser les investissements nécessaires à leur développement, de satisfaire aux demandes de leurs clients, il leur faut aussi innover. Leur rôle a été réaffirmé, il est essentiel pour le financement d'Économies dont les perspectives de croissance restent insuffisantes, en contrepartie il leur a été demandé de montrer plus de transparence et de développer des métiers d'une utilité économique plus évidente.

Le Magazine a interrogé le Régulateur, des responsables de grandes et de petites entreprises, d'associations sur leur vision d'une finance plus responsable et plus efficace. Ils ont eu l'amabilité de nous consacrer du temps pour nous apporter leurs réponses, nous donner des exemples concrets et nous suggérer des pistes que vous nous livrons à notre tour dans ce numéro.

EMPOWERING MANAGEMENT*

Vision



Emancipation



Global thinking



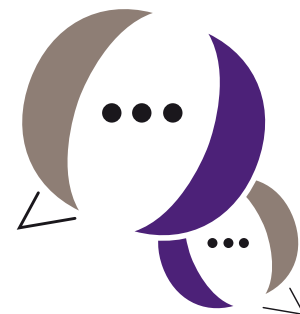
Emotion



Consideration



Collaboration



It's all about leadership!

Instabilité des marchés, nouveaux acteurs, perspectives d'avenir incertaines... Pour évoluer dans ce monde complexe en permanente mutation, NEOMA Business School vous dote des méthodes pour vous faire vivre le changement différemment. Renforcez votre capacité d'adaptation, osez les points de vue différents, construisez de nouveaux modes d'action, vivez l'international comme personne, mobilisez les talents et les énergies, créez, transformez, faites bouger les lignes... **empowering yourself, empowering management.**

PROGRAMS : BACHELORS • MASTER IN MANAGEMENT • SPECIALISED MASTERS • MBA • EXECUTIVE EDUCATION



www.neoma-bs.fr

NEOMA

BUSINESS SCHOOL

CHAMPAGNE-ARDENNE • PARIS • NORMANDIE

Remerciement

03 | François DELAVENNE



Editorial

05 | Jean-Pierre MAUREAU



Personnalité

08 | AG2R La Mondiale :
Sylvain de FORGES



Dossier:

La Finance plus responsable pour une meilleure efficacité

- 10 | ACPR : Jean-Marie LEVAUX
- 11 | GDF SUEZ / Paris EUROPLACE : Gérard MESTRALLET
- 14 | Regulation Partners / CMF : Marie-Agnès NICOLET
- 15 | CRESUS : Jean-Louis KIEHL
- 16 | Adie : Bruno SALMON
- 18 | FinanceUtile : Anne SAINT-LEGER
- 19 | Editions Hermann : Arthur COHEN
- 20 | Réunica : Christian BRUGEILLES
- 22 | ING Direct : Sophie HELLER
- 23 | Unilend : Nicolas LESUR
- 24 | Amundi : Pierre SCHERECK
- 26 | Insti7 : Vincent PUCHE

28 | Dossier: L'Ecole Française en Europe



© Rectorat de l'Académie de Paris.

Vie du Centre

- 52 | Groupe Entreprises et Innovation : Alain PITHON
- 54 | Nouveaux membres

AG2R La Mondiale

Un groupe mutualiste et paritaire face aux enjeux de l'économie



Sylvain de FORGES
Directeur général
Délégué d'AG2R La
Mondiale



1/ Dans le numéro 4 de notre Magazine nous interrogeons sur le développement d'une « d'une finance plus responsable et plus efficace économiquement » ; la double culture, d'un Groupe Mutualiste et Paritaire comme AG2R La Mondiale, apporte-t-elle des réponses spécifiques ?

En cohérence avec ses valeurs, celles du paritarisme et du mutualisme, AG2R LA MONDIALE mène depuis plus de 10 ans, dans le cadre de sa démarche de développement durable, une politique de responsabilisation de ses investissements ; un choix qui vise à concilier performance financière et engagement social. Avec près de 2,5 milliards d'euros gérés sous filtre ISR, AG2R LA MONDIALE est ainsi un actionnaire, un prêteur et un bâtisseur responsable. Cette voie s'illustre par des initiatives qui témoignent de la volonté d'en étendre la portée au champ des solidarités actives et de contribuer au cœur de nos territoires à une économie créatrice d'emplois.

2/ L'évolution récente de la régulation financière des banques ne crée-t-elle pas une nouvelle problématique pour les investisseurs institutionnels en général et pour les assureurs en particulier ?

La régulation bancaire n'a pas été la seule à évoluer récemment, comme en témoigne la multiplication des textes communautaires portant sur les marchés, la notation et l'assurance, avec la Directive Solvabilité 2. Ce phénomène, amorcé au milieu des années 2000, a été accéléré du fait de la crise financière. Il s'agit là de véritables «révolutions» qui conduisent toutes les institutions financières à repenser leurs modèles, et donc leurs activités.

Il faut en revenir aux fondamentaux: la régulation est une contrainte nécessaire et l'enjeu n'est pas d'en discuter le principe.

Il convient en revanche de faire en sorte qu'elle soit la plus efficace possible au regard de deux impératifs : d'une part, la mise en place de modes pertinents de financement de l'ensemble des agents économiques, en particulier des entreprises moyennes et petites pour contribuer à un redressement de l'activité qui soit réparti sur les territoires et les secteurs ; d'autre part, la sécurisation de l'épargne assortie d'une rémunération attractive.

Ceci conduit le Groupe à évoluer sur deux points: une gestion d'actif davantage orientée vers le financement des entreprises et pas seulement par la souscription des titres émis par les plus grandes ; la préparation active du lancement du contrat «euro-croissance» qui propose à l'épargnant, en échange d'une garantie à un moment préfixé (et non plus à tout instant comme dans le contrat «euro» classique), l'espérance d'une rémunération supérieure.



L'enjeu d'une prospérité économique responsable suppose que l'on retrouve, à tous les niveaux, une appétence pour la prise de risque, consciente et maîtrisée : par les intermédiaires auxquels sont confiés les actifs du public (d'où les textes qui mettent l'accent tant sur le contrôle et la gestion des risques que sur leur limitation en volume) ; par les investisseurs, étant entendu que sans prise de risque, la rémunération de l'épargne reste modeste ; par les entreprises et les entrepreneurs : c'est dans cet esprit que le Groupe soutient le concours des « jeunes entrepreneurs » organisé par La Tribune.

3/ Pouvez-vous nous donner quelques exemples de votre intérêt pour le financement des entreprises ?

L'exemple le plus ancien est sans doute l'investissement dans le « Private Equity ». Le Groupe a constitué depuis plus de 20 ans un portefeuille d'environ 400 M€, investis dans des structures aussi bien nationales que régionales. Ces montants témoignent de l'engagement d'AG2R LA MONDIALE aux côtés des entreprises et, indirectement, de sa volonté de développer ou pérenniser les emplois. En outre, le Groupe favorise le développement de secteurs proches de son activité tel que la santé, la dépendance ou l'aide à la personne. A titre d'exemple, AG2R LA MONDIALE est au capital d'Isodev, qui finance les entreprises via des prêts participatifs.

Par ailleurs, le groupe a défini depuis 2012 une enveloppe de 1 Md€, destinée au financement de l'économie en général. Cette enveloppe est destinée à être investie dans des fonds de prêts à l'économie, dans des placements privés, des financements ou co-financements directs d'entreprises ou de collectivités locales.

4/ Vous avez lancé récemment un programme d'investissement avec la BPI.

Le partenariat avec la BPI s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe de 1Md€ définie précédemment. Il porte sur une première tranche de 200 M€ de prêt dits « prêts d'avenir », dont AG2R LA MONDIALE portera 80%. Les cibles sont les entreprises de plus de 100 salariés, ayant plus de 3 ans d'existence et

les prêts ont vocation à financer notamment des investissements ou fonds de roulement liés à des projets de croissance.

L'intérêt du Groupe est de se reposer sur un partenaire disposant d'un savoir faire et d'un réseau dans la distribution de prêts, lui permettant ainsi de limiter le nombre de dossiers à traiter.

Plus largement, cette démarche s'inscrit dans la continuité de la gestion de taux pratiquée de longue date, qui a conduit à une taille des investissements en obligations d'entreprises non financières représentant environ 15% de l'actif.

5/ Pouvez-vous nous dire un mot de la Charte EURO PP ?

La part desintermédiée dans le financement des entreprises financières ne peut que continuer à croître. En l'état, ce mouvement est pour l'essentiel le fait des grandes ou très grandes entreprises qui ont la capacité de faire usage des instruments financiers du marché traditionnel, avec toutes leurs variantes et leurs complexités.

Les entreprises de taille plus modeste ont plus de peine à se déterminer entre les options disponibles.

Or, le marché des euro-placements privés est d'abord plus simple que le marché classique, allégeant les formalités et les coûts pour l'émetteur. Pour en promouvoir le développement, un groupe constitué à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et avec le soutien actif de la Banque de France, a proposé cette charte. Elle est tout-à-la-fois un vademecum, un inventaire raisonné des options ouvertes sur le marché de l'EuroPP, et une proposition de «schéma-type».

Ce dispositif sera utile à tous: aux entreprises qui disposeront d'un «outil simple» balisé juridiquement et opérationnellement; aux investisseurs qui pourront concentrer l'analyse du risque qu'ils envisagent de prendre sur l'émetteur lui-même, et non sur le montage technique et financier.

Ainsi est-il possible d'envisager un développement sain et efficace de ce marché. AG2R LA MONDIALE, désormais avec son partenaire REUNICA, autre Groupe majeur de protection sociale, y prendra toute sa part.

ACPR

L'impact de la régulation



Jean-Marie LEVAUX
Vice-Président de
l'Autorité de Contrôle
Prudentiel et de
Résolution

L'éclatement de la crise financière en 2008 a révélé un certain nombre de comportements répréhensibles et de pratiques inefficaces au sein de l'industrie financière. On peut penser aux conditions d'octroi des prêts subprime ainsi qu'à la titrisation mal maîtrisée ou à l'opacité entourant certains produits financiers. D'autres exemples sont survenus depuis, tel le scandale de la manipulation du Libor ou encore la faible implication de certains assureurs lorsqu'il s'agit de rechercher les bénéficiaires de contrats non réclamés à la suite du décès de l'assuré.

Au-delà des critiques légitimes auxquelles le secteur financier a dû faire face, ces pratiques ont parfois conduit à une allocation des ressources inefficaces et à une mauvaise gestion du risque. L'industrie financière et les superviseurs se trouvent donc aujourd'hui face à deux défis d'importance pour reconstruire un système financier efficace et responsable.

« L'un des grands défis : restaurer la confiance. »

En premier lieu, il s'agit de regagner la confiance des citoyens et de promouvoir un système financier stable et résilient servant durablement les besoins de l'économie. Cela nécessite de démontrer que les excès du passé ne pourront plus se reproduire. Les institutions financières se sont ainsi engagées dans la rénovation de leurs principes de gouvernance et de leurs mécanismes de contrôle interne afin de tirer les leçons des manquements passés. Du côté des superviseurs, les textes européens CRDIV/CRR et la prochaine transposition des accords dits de Solvabilité 2 constituent un cadre réglementaire renforcé à même de garantir la solidité des institutions financières et permettant une allocation prudente des fonds propres et un financement de l'économie pérenne, qui concerne à la fois les banques et les assurances.

Le second défi consiste à restaurer la confiance des clients, au service desquels banques et

assurances doivent se placer. Cela passe par trois chantiers. D'abord, il est nécessaire de réduire autant que possible l'asymétrie d'information entre le client et l'institution. Ainsi des actions en matière d'encadrement des publicités et des informations délivrées ont été menées. Ensuite, nous devons limiter la dilution des responsabilités : banques et assurances doivent s'assurer de la fiabilité de leur chaîne de production et concevoir des produits respectant leur devoir de conseil. Enfin, il est impératif de prévenir et gérer le conflit d'intérêt. Cela passe par l'élaboration de règles de gouvernance et d'organisation adaptées et par une transparence accrue.

Pour ce faire, le nouvel environnement réglementaire offre à l'ACPR davantage de pouvoirs et donc de responsabilités. Charge à elle de les exercer au moyen de contrôles encore plus pertinents que par le passé et de sanctions en cas de manquements. L'ACPR vient ainsi d'infliger deux sanctions le cas échéant, l'une concernant un manquement avérés relatif au droit au compte et l'autre pour le non respect de la législation en matière de contrats en déshérence, qui constituent l'une des missions prioritaires de l'Autorité.

Jean-Marie LEVAUX a été reçu en tant qu'invité d'honneur lors d'un petit-déjeuner-débat qui a eu lieu le 12 février 2014. Ce dernier a été organisé par le Centre des Professions Financières au Cercle de l'Union Interalliée.

Le Vice-Président a su parfaitement éclairer le public présent constitué de nombreux membres au fait des missions et des objectifs de l'ACPR et de leur articulation par rapport aux autorités européennes, au moment où d'importantes réglementations nouvelles entrent en vigueur.

Il a su nous faire partager ses réflexions et son expérience sur ces enjeux essentiels pour la place. L'ensemble de nos membres présents a beaucoup apprécié la pertinence et la clarté de son exposé. C'est pour cela que nous vous informons que son discours sera publié dans son intégralité dans les prochains « Cahiers du Centre » consultables sur notre site Internet www.professionsfinancieres.com

GDF SUEZ / Paris EUROPLACE

Promouvoir une prise de risque responsable



**Gérard
MESTRALLET**
Président de GDF
SUEZ
Président de Paris
EUROPLACE,

« Une finance plus responsable et plus efficace » : l'expression semble être un des marqueurs de la période née des crises financières de 2007 et 2008. Elle est pourtant inscrite dans la démarche de GDF Suez tout comme de Paris EUROPLACE depuis de nombreuses années.

En effet, dès l'année 2000, Paris EUROPLACE a demandé à Daniel Lebègue, alors Directeur général de la Caisse des dépôts, de piloter un groupe de travail « Finance et développement durable ».

Elle s'est traduite en particulier en novembre 2008 par notre forum « Accélérer la contribution de la finance à la croissance durable » conclu par Nicolas Sarkozy et José-Manuel Barroso, suivi dans la foulée de la signature d'une « Charte de l'Investissement Responsable de la Place de Paris » en juillet 2009, puis de l'inscription dans le cadre des réunions du G20 et du B20 de Cannes en novembre 2011 des propositions issues de cette charte.

Les trois principes mis en avant – développer l'investissement socialement responsable, promouvoir l'information extra-financière et favoriser la finance de long terme – restent pleinement d'actualité et fondent notre stratégie en la matière.

Je me réjouis d'ailleurs de voir que le rapport sur la finance responsable publié en décembre 2013 par la Fondation Croissance Responsable, avec le soutien de Paris EUROPLACE et de GDF Suez, appuie plusieurs de nos messages clés :

- l'opposition entre économie dite « réelle » et finance n'a pas de sens : il nous faut au contraire une finance innovante et dynamique pour une économie créatrice de richesses et d'emplois. Aucune économie de rang mondial ne peut se développer sans une place financière forte ;
- une des clés de la sortie de crise, c'est de promouvoir la prise de risque responsable : prise de risque car c'est le seul moyen de retrouver de l'innovation, de la compétitivité et de la croissance à long terme, mais dans un cadre régulé. Cette prise de risque responsable suppose bien sûr des règles mais aussi, et surtout, la réhabilitation d'une responsabilité et d'une éthique individuelles.

Je suis intimement convaincu qu'un des atouts de notre économie, malgré une compétition de plus en plus dure et une dégradation relative de sa compétitivité (du fait notamment d'un alourdissement et d'une instabilité croissants de son cadre fiscal et réglementaire), c'est sa capacité - qui ne se dément pas - à innover, à créer, à se nourrir de la recherche des universités et des grandes écoles mais aussi des projets de PME très pointues en analyse financière, en gestion des risques, en « big data », en incubation, en valorisation des instruments complexes, ou encore en qualité du reporting au client...

Mais, toutes ces réflexions sur la finance responsable n'ont de sens que si nous savons garder et même développer une industrie financière française robuste et innovante.

Il y a d'abord urgence à traiter deux dossiers emblématiques et structurants pour les économies européennes :

- d'une part, éviter la mise en œuvre d'une taxe sur les transactions financières ne frappant que 11 des Etats de l'Union Européenne (et a fortiori aucun Etat du G20), qui nuise au financement de l'économie et qui crée un désavantage compétitif massif pour nos entreprises. Ce sera le cas avec le projet des services de la Commission présentée en 2013 mais aussi avec les dernières propositions ciblant les dérivés, alors qu'ils sont l'instrument le plus efficace pour couvrir et gérer les risques. Avec mes homologues du MEDEF et du BDI (patronat allemand), nous venons de signer un appel commun, le 24 avril dernier, pour alerter à nouveau les décideurs nationaux et européens sur la menace immédiate et grave que constituerait tout projet inéquitable et mal préparé. Et les dernières annonces nous obligent à être plus que jamais mobilisés ;

- d'autre part, saisir l'opportunité de reprendre en main le contrôle et le développement de notre infrastructure boursière, avec la constitution d'un noyau stable d'actionnaires, détenant 30% du capital d'Euronext (bourses de Paris, d'Amsterdam, de Bruxelles et de Lisbonne), à l'occasion de sa mise sur le marché d'ici à l'été.

« On ne peut plus occulter la sur-fiscalité qui affecte le secteur financier français. »



Mais il nous faut aussi traiter les mouvements de fond qui ont sensiblement entamé la compétitivité de notre économie depuis plusieurs années et donc sa capacité à retrouver une croissance plus riche en emploi et en bien-être collectif :

- Une mauvaise allocation de l'épargne - pourtant abondante - des ménages qui est absorbée aux 2/3 pour financer leur logement. A l'inverse, les flux d'épargne financière ont baissé de 54% entre 2006 et 2012. Et au sein de cette épargne financière, la part consacrée à l'épargne longue est de plus en plus faible ;

- Une fiscalité à l'envers qui pénalise cette épargne longue par rapport aux placements liquides et sans risque - même si nous avons soutenu les avancées récentes concernant le PEA PME, les fonds Euro-Croissance et le régime du corporate venture ;

- Plus généralement, il faut redire les effets de plus en plus mal ressentis par les chefs d'entreprise, les épargnants et les investisseurs de l'instabilité de la règle fiscale ainsi que désormais, de sa rétroactivité ;

- On ne peut non plus occulter la sur-fiscalité qui affecte le secteur financier français. Le rapport du Conseil national des prélèvements obligatoires de janvier 2013 a lui-même souligné que le secteur financier a connu une hausse d'environ 10% de ses prélèvements directs sur trois ans (2011-2013), en plus de l'évolution spontanée de leurs prélèvements obligatoires et des hausses générales d'impôts. Ceci a évidemment un impact sur la capacité de nos établissements à financer l'économie. Dans le cadre des nouveaux ratios prudentiels, 1 milliard de prélèvement supplémentaire sur les banques, c'est 10 milliards de crédits en moins à l'économie ;

- Enfin, même s'il faut se féliciter de la robustesse de notre cadre de régulation financière en France et en Europe, considérablement renforcé depuis 2007, nous sommes loin d'une mise en œuvre harmonisée des principes de régulation financière décidées par le G20 entre l'Europe (qui les applique à la lettre) et les autres pays qui ont une approche plus « impressionniste » : l'équité concurrentielle doit aussi exister en matière financière !

Ces constats, nous les avons étayé depuis février 2013, dans quatre rapports préparés au sein de Paris EUROPLACE (respectivement rapports FINECO, CABANNES, PERRIER, et CASANOVA), fondés sur la même exigence d'une finance utile et efficace.

De ces travaux approfondis, nous retenons quatre enjeux décisifs pour financer l'économie dans les années à venir et élever le potentiel de croissance de notre pays :

- Faciliter l'accès au financement des entreprises, au même titre que la réduction du coût du travail et l'élaboration d'une politique de transition énergétique commune ;
- Garder la maîtrise de nos centres de décision économiques et financiers. Rappelons que désormais plus de 50% de la capitalisation boursière du CAC 40 est détenue par les investisseurs étrangers et ce taux monte à 63% s'agissant de la dette publique française ;
- Continuer à développer en France les emplois financiers. L'industrie financière française, c'est 1,2 million d'emplois, souvent à forte valeur ajoutée, soit 6% de la population active. Avec 300 000, la finance est le principal employeur de la Région Ile de France ;
- Permettre à notre industrie financière d'accompagner pleinement la transition vers l'économie numérique.

Notre place financière a les atouts pour répondre à ces défis : des acteurs puissants et robustes qui ont mieux résisté à la crise que nombre de leurs concurrents ; une expertise forte dans toutes les activités financières stratégiques (infrastructure boursière, BFI, assurance, gestion d'actifs, post-marché) ; un écosystème reconnu (cabinets d'avocats, de conseil ou d'audit...) ; un ensemble bien régulé...

Mais ceci suppose de profondes réformes. Ce que j'ai eu l'occasion de dire, début avril, au Président de la République, c'est que nous - groupes industriels, PME et ETI, établissements financiers - sommes prêts à prendre notre part à un pacte de responsabilité pour le financement de la croissance et de l'emploi.



Ce pacte de responsabilité repose sur deux séries d'engagements réciproques et partagés :

- mettre en place et diffuser une stratégie collective de Place se concentrant sur les besoins des entreprises et capitalisant sur nos atouts ;
- rebâtir un cadre fiscal et réglementaire facilitant et élargissant l'accès au financement.

Aux pouvoirs publics et régulateurs, nous proposons donc de travailler sur les orientations suivantes :

- Revoir le cadre fiscal applicable à l'industrie financière et au financement de l'économie pour (i) privilégier l'épargne longue ou à risque et non la défavoriser comme c'est le cas aujourd'hui ; (ii) réexaminer, en particulier sous un angle concurrentiel et efficace, le cadre fiscal applicable à l'industrie financière (en particulier s'agissant de la taxe sur les salaires) ;
- Revisiter également certains projets européens voire internationaux de régulation, que ce soit sur le secteur bancaire ou sur l'utilisation de certaines techniques financières. Je pense en particulier aux prêts à l'économie et au rôle de la titrisation ou encore aux produits dérivés de couverture des risques. Il s'agit de viser une régulation équilibrée qui évite les dérives passées ou des risques nouveaux mais sans casser l'intérêt économique de ces instruments ;
- Et enfin – point qu'on aborde souvent trop rapidement – celui de la sensibilisation de nos citoyens et décideurs aux problématiques économiques et financières, qui sont le nœud gordien d'une croissance juste et durable.

C'est au sein du Comité Place financière de Paris 2020, dont le lancement sera effectué courant juin par Michel Sapin, Ministre des finances et des comptes publics, que nous souhaitons mettre en œuvre ces orientations.

« Garder la maîtrise de nos centres de décision économiques et financiers. »

Regulation Partners Club des Marchés Financiers

Lorsque la réglementation vient au secours du financement de l'économie



**Marie-Agnès
NICOLET**
Présidente de
Regulation
Partners et du
Club des Marchés
Financiers

L'arrêté du 9 décembre 2013 relatif aux règles d'investissement des entreprises d'assurance dans des prêts ou des fonds de prêts à l'économie est intéressant à plus d'un titre. Cet arrêté indique notamment les conditions d'octroi et de suivi des risques que devront suivre les sociétés d'assurance pour pouvoir financer sereinement l'économie. Ces conditions sont très proches des exigences réglementaires applicables aux établissements de crédit et sociétés de financement dans le très fameux CRBF 97.02 (pour les articles 18 à 24 qui concernent le suivi du risque de crédit).

Il est notamment prévu que les sociétés d'assurance disposent :

- d'une politique écrite en matière d'investissement dans les prêts définissant les limites d'exposition de l'entreprise d'assurance par catégorie de risque.
- d'une procédure de sélection des risques de crédit comportant la constitution de dossiers, une procédure formalisée de prise de décision s'appuyant sur une analyse produite par un responsable indépendant de l'opérationnel (« n'ayant pas d'intérêt direct à la décision d'investissement ») en respectant le principe de prise de décision par au moins 2 personnes.

L'appréciation du risque doit tenir compte, comme pour les établissements de crédit et sociétés de financement, des éléments sur la situation financière de l'emprunteur, en particulier sa capacité de remboursement et le cas échéant des garanties reçues.

Cette appréciation doit tenir compte également de l'analyse de l'environnement des entreprises, des caractéristiques des associés ou actionnaires et des documents comptables les plus récents.

Des systèmes de suivi des risques doivent également être mis en place afin de suivre notamment les risques de concentration et de vérifier trimestriellement la qualité des actifs et des garanties.

Concernant les garanties, il est préconisé non seulement de s'assurer d'une évaluation récente mais également de s'assurer de la possibilité effective de leur mise en œuvre.

Les personnes en charge du suivi ne pourront pas être en charge de la sélection des risques, afin d'assurer leur objectivité.

Enfin, lorsque la société d'assurance a confié à une société de gestion le soin de gérer ces prêts, elle doit également s'assurer de la conformité du mandat à sa politique d'investissement.

Avec cet arrêté, les entreprises d'assurances pourront ainsi sereinement investir dans des opérations de crédit, dans des conditions très proches des exigences de contrôle interne applicables aux établissements de crédit et sociétés de financement. Il ne restera plus qu'à imposer le même type de normes aux sociétés de gestion gérant des FCT pour que les standards soient homogènes et les risques mieux couverts.

CRESUS

L'éthique, la pédagogie et la responsabilité



Jean-Louis KIEHL
Président de
la Fédération
CRESUS (Chambres
Régionales du
Surendettement
Social)

1/ Quel est l'origine de CRESUS et à quelle problématique vouliez-vous répondre ?

CRESUS est une association reconnue Mission d'utilité publique née il y a 22 ans en Alsace-Moselle pour accueillir, écouter et accompagner les ménages en situation de surendettement. Ce phénomène est à nos yeux, au cœur de la problématique de l'exclusion.

L'expérience montre que la prévention et le traitement du surendettement se trouvent favorisés par un accompagnement juridique, social et psychologique des ménages dans leurs démarches et contribue à réduire sensiblement l'émergence du processus d'exclusion lié au surendettement.

A l'origine, nous pensions que le phénomène serait temporaire et que notre présence deviendrait progressivement inutile. Nous nous étions trompés.

Les conséquences économiques et sociales sont dramatiques (dépressions, divorces, suicides) Un dossier de surendettement est déposé toutes les deux minutes pour un montant moyen de 35.000 euros. Face à ce gâchis, notre Association s'est progressivement développée sur l'ensemble du territoire national grâce au mécénat en fédérant 25 associations territoriales, 115 points d'accueil et 600 bénévoles-experts issus de la sphère bancaire, juridique et sociale.

2/ Comment avez-vous été accueilli par le monde de la finance ?

Au départ, nous étions ignorés et souvent considérés comme des empêcheurs de tourner en rond. Une poignée d'Institutions financières a voulu ouvrir le dialogue avec nous et m'ont convaincu qu'il faut coopérer et innover. Vous venez de créer une plateforme d'accompagnement des clients fragiles ? Quels objectifs poursuivez-vous ?

Le projet de création d'une plateforme d'accompagnement des clients fragiles s'inscrit

dans un contexte économique fortement dégradé et permet désormais à 35 établissements financiers, banques, assureurs, grandes entreprises de nous orienter en temps réel via un intranet sécurisé leurs clients dès les premiers signes de fragilité. Nos conseillers effectuent alors un bilan approfondi de la situation économique et sociale du client, entreprennent une médiation auprès de l'ensemble des créanciers et accompagnent le débiteur jusqu'au dénouement de la situation.

Notre objectif est à la fois économique et social et grâce à ce dispositif innovant, nous pensons réduire de 33% le surendettement en France grâce à une détection précoce.

3/ Quelle vision avez-vous de la situation économique des ménages en France et sur la manière dont les banques agissent aujourd'hui dans le domaine du crédit à la consommation ?

Le crédit à la consommation est sous-développé en France et son image s'est dégradée. De nombreuses couches de la population n'accèdent pas au crédit alors même que le surendettement prend des proportions dramatiques ! Ce paradoxe tient en partie à l'absence du fichier positif qui est, à mes yeux, le seul instrument capable de concilier le développement du crédit et limitation des risques de dérapage.

4/ Quelle vision ont vos partenaires sur votre action ?

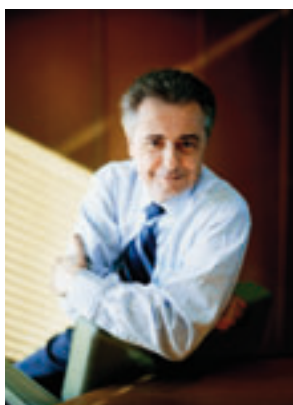
Il a fallu convaincre les établissements financiers à coopérer et à nous confier leurs clients fragiles – c'est une véritable révolution en termes d'approche.

Notre volonté est également de changer l'attitude passive des créanciers face à leurs clients fragiles et de les impliquer dans une action positive face au risque d'exclusion.

En fait, nous les invitons à travailler main dans la main à un monde où chacun puisse être debout !

Adie

La pédagogie du microcrédit



Bruno SALMON
Membre du
Bureau de l'Adie
(Association
pour le Droit
à l'Initiative
Economique)

1/ Quelle est l'origine de l'Adie, quels objectifs a-t-elle, quel est son volume d'actions aujourd'hui ?

L'Adie a été créée il y a 25 ans en 1989 par Maria NOWAK. La mission de notre association est de proposer du microcrédit aux personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire. Ces personnes créent leurs entreprises et peuvent ainsi souvent sortir de la précarité. Depuis sa création, l'Adie a financé 135 000 microcrédits ce qui représente de plus de 95 000 entreprises. Sur la seule année 2013, l'Adie a octroyé environ 15 000 microcrédits, ce qui correspond à 14 000 entreprises créées. L'encours actuel de l'Adie s'élève à 79 millions d'euros.

L'Association est présente sur tout le territoire national (en France métropolitaine mais aussi en outre-mer) et son organisation se compose de 450 salariés et de 1300 bénévoles répartis sur 120 antennes et 350 permanences.

2/ Comment détectez-vous les demandeurs de financement ? Comment définiriez-vous le profil des demandeurs et la nature de la demande ?

Les demandeurs sont envoyés à l'Adie par le Pôle Emploi ou par des intervenants sociaux ou encore par le bouche à oreille. Il n'y a pas vraiment de profil type du demandeur : hommes ou femmes, jeunes ou moins jeunes, toutes les populations sont représentées. Cependant, une caractéristique principale les unit : plus de la moitié sont sans emploi et 42% d'entre eux étaient allocataires de minima sociaux en 2013. Beaucoup ont un niveau de qualification faible et viennent souvent de quartiers défavorisés. Ils cherchent donc à créer leur propre emploi, en créant leur propre entreprise. Tous ces demandeurs ont déjà en tête un projet de création d'entreprise (commerciale, artisanale ou tertiaire) et essaient de le réaliser. Pour y parvenir, ils ont besoin de deux éléments que l'Adie leur fournit : une aide pour préciser et concrétiser leur projet et le financement qui leur a été refusé par des banques car leurs projets ne répondent pas aux critères classiques d'acceptation bancaire.

3/ Quelle est l'originalité de votre procédure d'acceptation des dossiers et avez-vous beaucoup de refus après les analyses pratiquées ?

La principale originalité de notre procédure d'acceptation réside dans l'accompagnement qui est réservé à chaque demandeur. La première mission de l'Adie est d'apporter du financement. La seconde, qui est primordiale, est d'accompagner les demandeurs dans le lancement opérationnel de leur projet. L'Adie, à travers ses bénévoles, intervient dès l'amont. Nous aidons les créateurs d'entreprises, en particulier les jeunes, à travers le programme CréaJeunes, à s'assurer de la viabilité de leur projet : construction d'un business plan, définition, précision et solidification de leur projet. Ensuite, si le projet est jugé viable, le dossier de crédit est étudié minutieusement par l'un des comités de crédit de l'association. Le vrai tri se fait dès lors sur le réalisme et la faisabilité du projet. Ainsi, au total 30% des personnes qui viennent à l'Adie obtiennent un financement mais il y a peu de refus sur les dossiers présentés aux comités de crédit.

4/ Quels contacts et quel suivi avez-vous avec les micro-entrepreneurs au fil du remboursement du prêt ? Quel est l'élément qui caractérise le plus ce suivi ?

Une fois que le crédit est accordé, l'Adie épaulé les demandeurs dans toutes les démarches administratives nécessaires au lancement de leur projet. Par la suite, nous les accompagnons parfois sur de très longues périodes pouvant aller de 2 à 5 ans, jusqu'à confirmation dudit projet et de la pérennité de l'entreprise.

Une étude d'impact sur le taux de pérennité des entreprises créées par l'Adie a révélé que celui-ci était identique au taux national pour les entreprises individuelles : 70% au bout de 2 ans et 60% au bout de 3 ans. Au bout de 5 ans, 84% d'entre eux sont réinsérés : ils vivent de leur activité ou ont retrouvé du travail ailleurs.

5/ Qui assure ce suivi des demandeurs ?

Les 1300 bénévoles assurent l'essentiel de la tâche d'accompagnement. Le profil commun du bénévole de l'Adie est celui d'un individu

engagé, déterminé à aider ceux qui en ont besoin. Les bénévoles viennent de toute la France et de tous les secteurs, même s'il y a une forte représentation d'anciens banquiers. Certains bénévoles de l'Adie sont encore actifs mais on constate une majorité de jeunes retraités.

6/ D'où viennent vos capacités de prêts ? Avez-vous une structure de ressources qui vous permette d'accepter un certain niveau de pertes sur vos crédits ?

Notre capacité de prêt provient des grandes Banques qui refinancent l'Adie comme elles le feraient pour d'autres établissements. Les besoins de refinancement de l'Adie sont importants et surtout en forte croissance, c'est la raison pour laquelle nous entretenons une relation qui est à la fois privilégiée par nos conditions spécifiques mais conforme à ce qui se passe sur le marché.

L'ADIE peut accepter des niveaux de risque plus importants car nous bénéficions d'un système de Fonds de Cohésion Sociale (COSEF). Ainsi, la moitié du coût du risque est prise en charge par ce dernier. Actuellement, notre taux de risque est de seulement 3%, ce qui est un niveau historiquement bas.

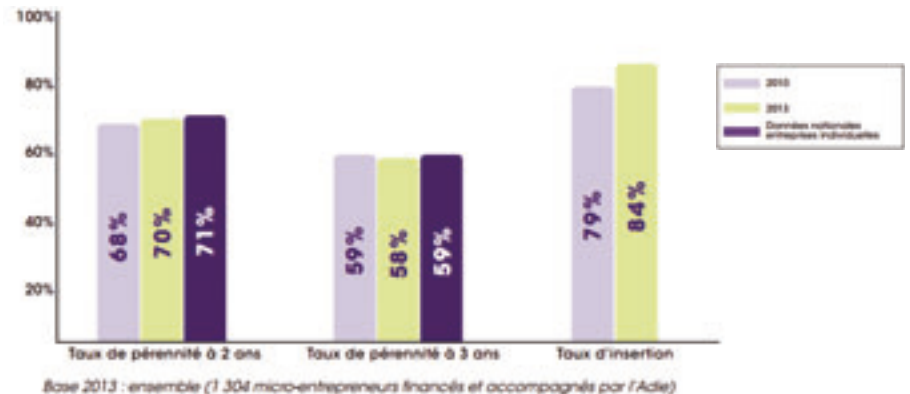
7/ Le fait que les banques soient des partenaires importants pour vous a-t-il des conséquences sur votre manière d'agir ? Quels objectifs visent-elles en devenant vos partenaires ?

Notre refinancement vient des banques par conséquent une coopération de bonne qualité s'est instaurée au fil des ans. Nos critères de fonctionnement sont d'ailleurs très proches des leurs.

Ce lien étroit est important également pour les banques car elles sont conscientes qu'une partie des demandes de crédit ne peuvent pas être satisfaites dans leur réseau. L'Adie peut, par son organisation, répondre à ces demandes de crédit là.

Il s'agit d'un fort engagement sociétal de la part des grandes banques de soutenir des actions utiles à l'emploi en soutenant des associations comme l'Adie.

Ce n'est pas un hasard si une grande partie des bénévoles provient du réseau bancaire : ils nous ont rencontré ou ont entendu parler de notre action au cours de leur vie professionnelle, s'y sont intéressés, et ont décidé de s'engager plus personnellement.



8/ Votre action vous donne une vision particulière sur la société française. Quels éléments essentiels la caractérisent selon vous et quelles observations pourriez-vous faire pour que le développement des entreprises soit facilité ?

Je crois, et c'est un point de vue personnel, que quoi qu'on dise dans les médias, il y a en France beaucoup d'énergie et une forte envie d'entreprendre. Il est important de souligner que le prêt moyen accordé par l'Adie est de 3500€, et même si ce n'est pas une somme considérable, quand on voit l'énergie, l'espoir que ce prêt insufflé, on ne peut qu'être convaincu du potentiel exceptionnel et de l'envie d'entreprendre des français.

Mon expérience à l'Adie me permet de faire deux observations.

Premièrement, l'emploi sera de plus en plus de l'emploi entrepreneur. Deuxièmement, la complexité administrative est un véritable frein au développement des entreprises. Face à l'appareil administratif, nombre d'entrepreneurs potentiels sont découragés car peu à l'aise et certains vont même jusqu'à renoncer à leurs projets ! C'est la raison pour laquelle la simplification des formalités administratives constitue un élément très important de notre démarche d'accompagnement.

En conclusion, il y a en France une belle envie d'entreprendre et il faut tout faire pour la cristalliser, la transformer.

L'entrepreneuriat est un vecteur de création d'emploi, de modernisation de la société et de diminution du chômage, et c'est pour cela qu'il faut tout faire pour l'encourager.

Le retour à l'emploi et l'insertion sont les missions principales de l'ADIE.

« La complexité administrative est un véritable frein au développement des entreprises. »

FinanceUtile

Le financement participatif en fonds propres au service des entreprises



Anne SAINT-LEGER
Présidente de
FinanceUtile

L'essor du financement participatif en capital (fonds propres) ou equity crowdfunding a permis de démocratiser l'investissement dans des start-up et PME et d'ouvrir ainsi à tout particulier ce domaine réservé jusqu'à présent aux professionnels de la finance (fonds d'investissement, FCPI, Business Angels, etc.).

Il permet ainsi à toute personne, où qu'elle soit, de devenir actionnaire d'une entreprise de son choix, selon différents critères : proximité géographique, secteur d'activité, impact, etc. Mais l'investissement va au-delà d'un investissement purement financier, puisque les particuliers participent à l'aventure et peuvent partager leur expérience, leurs compétences et leurs réseaux.

Les épargnants ont rapidement adhéré à ce nouveau type de placement alternatif, suite à la crise financière : recherche de transparence et de proximité, volonté de choisir leurs placements et donc d'être acteurs de leurs investissements.

Le financement participatif en capital permet donc aux particuliers de financer l'économie réelle et de soutenir des projets créateurs de valeur et d'emplois. Toutefois, les épargnants attendent aussi de ces placements un rendement, qui peut prendre la forme de dividendes ou d'une plus-value à la sortie. Or, il ne faut pas oublier que le financement de jeunes entreprises est par nature risqué, et que la bonne idée et la levée de fonds ne garantissent nullement la pérennité d'une entreprise. Il convient donc que les plateformes s'assurent de la bonne compréhension par les particuliers des risques encourus.

Pour que le financement participatif en capital devienne durablement une source de financement alternatif responsable, ces nouveaux placements doivent aussi assurer dans le temps une rentabilité moyenne positive. Aussi, les plateformes se doivent de sélectionner rigoureusement les projets et proposer des montages financiers protecteurs des intérêts des investisseurs.

Enfin, le financement participatif signifie aussi transparence et régularité de l'information transmise aux particuliers concernant le développement des entreprises qu'ils ont choisies et financées. Les plateformes doivent donc garantir aux particuliers ce bon suivi de leurs investissements.

FinanceUtile porte une attention particulière à ces trois points fondamentaux. Par ailleurs, afin d'accroître le taux de succès des entreprises financées et augmenter ainsi la rentabilité de ces nouveaux placements, FinanceUtile propose aussi un accompagnement de proximité avec ses partenaires, afin d'accélérer le business et garantir le bon usage des financements obtenus.

La pérennité du financement participatif en fonds propres sera assurée lorsque l'équilibre sera trouvé entre efficacité du financement participatif dans le financement de l'économie réelle et de l'innovation et préservation des intérêts des particuliers.

Editions Hermann

Comprendre le concept de responsabilité en finance



Arthur COHEN
Président des
Editions Hermann
Auteur du rapport
« Ethique et finance »
remis aux Nations
Unies en juin 2014

Le concept de *responsabilité* revêt une acception originale dans les milieux financiers. Il n'y est que rarement employé dans sa forme substantive, mais souvent accolé, en tant qu'adjectif, à des types d'investissements qui se proclament socialement responsables (ISR). En l'absence d'un cadre légal, la définition de ce qui constitue le caractère *responsable* des fonds ISR reste floue : la responsabilité peut désigner la simple exclusion des émetteurs ne respectant pas les normes éthiques fondamentales ou œuvrant dans des secteurs d'activités jugés peu respectables voire peu respectueux des êtres humains et de la planète, la sélection des émetteurs en fonction de leurs bonnes pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), ou en fonction de leur action pour le bien public, ou enfin une exigence, pour les gérants de fonds ISR d'accompagner les entreprises dans lesquelles ils investissent pour les aider à instaurer de meilleures pratiques managériales. La *responsabilité* ne renvoie donc qu'à la volonté affichée de se conformer aux enjeux du développement durable en prenant en compte des éléments extra-financiers, qui restent encore imprécis et contestés en dépit des travaux menés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP) pour énoncer les Principes pour l'Investissement responsable (PRI).

D'une manière générale, le mot *responsable* signifie que l'allocation des ressources doit être guidée par des critères extra-financiers que le gérant – et, avec lui, le public – juge raisonnables et sensés, mais qui souvent s'avèrent idéologiquement orientés. Cet usage du mot rappelle celui qu'en faisait Hans Jonas dans *Le Principe responsabilité* : selon

lui, le développement des sciences et des techniques octroie à l'homme un tel pouvoir qu'il a désormais le devoir d'anticiper les conséquences de ses actes de manière à ne rien faire qui puisse mettre en danger l'existence des générations futures et de la planète. La responsabilité devient alors un principe guidant notre action en anticipant sur le long terme les potentielles conséquences – et non plus la capacité à répondre (juridiquement ou moralement) des actes déjà commis.

Sans discuter sur le fond la pensée de Jonas (qui est plus complexe que ce que nous en avons dit), ce glissement sémantique appliquée à la finance comporte des risques. D'abord parce qu'il déporte l'attention que l'on devrait porter aux devoirs éthiques des professionnels vers leur engagement en faveur d'une cause sociale ou sociétale. Ensuite, parce que cette cause est souvent déterminée en fonction de normes sociales ou religieuses qui fluctuent d'un pays à l'autre. Enfin, parce que l'emploi de termes à connotation positive pour caractériser exclusivement certains produits représente un risque de tromper le public qui pourrait, à tort, croire, d'une part, que les autres produits ne seraient en rien conformes à une quelconque norme éthique, et, d'autre part, que la destination « responsable » des fonds collectés serait garante du caractère éthique de l'acteur qui les gère. Les gestionnaires d'actifs auraient eux-mêmes à gagner à la mise en place d'un label indépendant attestant du caractère socialement responsable des produits et services commercialisés, mais surtout d'un label attestant que les procédures employées dans la collecte des fonds et leurs modalités de gestion soient éthiques.

Réunica

Les nouvelles formes d'intervention d'un fonds social



Christian BRUGEILLES
Directeur des activités sociales à Réunica

« Nous sommes rentrés dans la Silver Economie avec quatre ans d'avance »

1/ Pouvez-vous nous dire le rôle d'un fonds social dans un groupe comme le vôtre ?

Cela nécessite quelques rappels :

- D'abord les groupes (paritaires et mutualistes) de protection sociale datent de l'après deuxième guerre mondiale.
- Leur gouvernance appartient aux assurés, employeurs / salariés et retraités. Leur gestion est garante d'un système de retraite par répartition fondé sur la solidarité entre les générations.
- Cela implique donc le développement d'activités sociales en complément des allocations de retraite.
- Ainsi, à Réunica, un peu plus de 40 millions d'euros par an sont attribués aux activités sociales sur les 8,8 milliards de cotisations perçues pour une population de 5,2 millions de personnes et leurs familles, cela représente seulement 770 € par personne.

Depuis 1947 et jusqu'en 2009, nous pratiquions une action sociale curative principalement individuelle : des aides au chauffage, à l'énergie ou au désendettement. Nous avons souvent les mêmes cas qui se représentaient et rien n'était résolu sur le fond.

C'est partant de ce constat que nos administrateurs ont demandé en 2009 de modifier notre mode d'action :

Face à la crise économique et sociale actuelle, les résultats de nos actions individuelles sont contraints et limités, il faut donc aller vers des activités préventives, voire prospectives, ayant des effets de levier puissants, afin d'obtenir des résultats conséquents et augmenter la part du collectif.

L'action sociale peut donc être un levier d'investissement dans des domaines améliorant la vie de nos cotisants et de nos ayants droits.

2/ La réglementation des régimes AGIRC ARRCO est stricte. Limite-t-elle votre capacité d'action ?

Elle les encadre. Les projets que nous étudions et soutenons éventuellement s'insèrent obligatoirement dans les axes prioritaires de nos fédérations. Nos administrateurs ont choisi depuis 2008 de soutenir les projets améliorant l'autonomie à domicile de nos allocataires, ainsi nous sommes rentrés dans la Silver Economie avec quatre ans d'avance.

3/ Quels sont les critères de choix de vos projets ?

Nous sommes des régimes complémentaires, nous retenons donc des projets déjà repérés par des actions de premier niveau tels les ARS (Agences Régionales de Santé), les Conseils Généraux, la Caisse des Dépôts et Consignations au travers du grand emprunt.

Ces projets doivent avoir une vertu industrielle et nous évitons donc les expérimentations. La création d'emplois en France fait donc partie des critères retenus, car cela a un effet vertueux sur le système de retraite par répartition, puisqu'il fonctionne avec les cotisations des actifs qui sont ensuite reversées aux retraités. Dans chaque projet, il est donc important que soit présent un évaluateur socioéconomique, à titre d'exemple, nous sollicitons des économistes de l'Université de Paris-Dauphine avec lesquels nous avons un accord au travers de l'Institut pour le Management et la Recherche en Innovation (IMRI).

Enfin et surtout, les projets doivent avoir un impact innovant fort tant au niveau économique que social. C'est cette réponse innovante qui devra amener le développement de nouveaux produits et services.

4/ Pouvez-vous nous citer des exemples ?

Le projet E-change mené en partenariat avec Casino, Essilor et l'Institut de la Vision (Hôpital des Quinze-Vingts) vise à développer des solutions permettant aux malvoyants et aux non-voyants de continuer à faire leurs courses près de chez eux. Nous avons choisi de soutenir plus précisément la création des premières prothèses optiques actives afin que les personnes atteintes de DMLA puissent récupérer la plus grande partie de leur champ de vision. Un modèle préindustriel a été présenté le mois dernier. Cela concerne en France 600 000 personnes. Sur un projet de 8 millions d'euros, nous aidons à hauteur de 800 000 euros. Nous espérons la diffusion dans 4 ou 5 ans.

Le deuxième exemple est issu d'un choix de nos administrateurs : le soutien à tout projet innovant permettant aux personnes atteintes des deux pathologies chroniques les plus courantes en France (le diabète et l'insuffisance cardiaque) de devenir les acteurs centraux de leur parcours de soin. Cela concerne donc tout le développement des soins à domicile avec la télémédecine et l'éducation thérapeutique.

Il s'agit du projet VHP Inter@ctive mené avec SPIE Communication et l'ARS de Picardie. Il s'agit de tester sur 2000 personnes un dispositif permettant de suivre leurs paramètres médicaux à domicile grâce à de nouveaux appareils. Le but est de supprimer le stress des visites à l'hôpital par les malades et leurs familles mais aussi de faire en sorte que l'hôpital retrouve sa fonction primaire : le traitement des cas lourds. Sur ce projet à 11 millions d'euros, nous avons financé 1,2 millions d'euros.

5/ Le soutien à ces projets très innovants ne rencontre pas toujours de résistances ?

Certainement et c'est normal mais nous rencontrons aussi des associations de médecins, de pharmaciens ou d'infirmiers qui, conscients de l'évolution des techniques, viennent nous proposer des projets en rupture par rapport aux méthodes actuelles. Ainsi, en Corse, des médecins libéraux de ville avec des infirmiers de village de montagne expérimentent des valises de télémédecine évitant les transferts de malades à l'hôpital ou même la visite du médecin. Nous finançons 50% de ce projet avec l'ARS avec pour objectif la diffusion de cette pratique dans les zones de désertification médicale.

Un autre point de résistance est le juridisme lourd de la société française qui est un véritable frein à l'étude et l'agrément par les tutelles de ces nouvelles pratiques et notamment la difficile mise en valeur de leur vertu socioéconomique. Les pays anglo-saxons sont plus agiles que nous pour intégrer ces nouveaux critères et il ne faudrait pas que ces innovations recherchent leur validation à l'étranger.

Mais, il faut noter, et c'est encourageant, que la somme d'expertises que nos équipes ont acquise toutes ces dernières années, nous permet d'être reconnus dans les cercles décideurs de la « Silver Economie » comme un interlocuteur légitime, engagé et responsable.

« Le juridisme lourd de la société française est un véritable frein à l'étude et l'agrément [...] de ces nouvelles pratiques. »



ING Direct

Agir dans l'intérêt des clients



Sophie HELLER
Directrice Générale
ING Direct

1/ Qu'est-ce qui fait l'attrait des banques en ligne ?

Chez ING Direct, nous faisons le choix de la simplicité avec une gamme courte de produits performants qui va à l'essentiel, de la transparence avec une communication claire sur nos tarifs, et de la convivialité, avec une relation de proximité avec nos clients. Cela peut paraître paradoxal, mais 74%* de nos clients compte courant se sentent proches de nous, contre 55%** des Français vis-à-vis de leur banque principale.

2/ Comment se distinguer aujourd'hui sur un marché de plus en plus concurrentiel ?

Nous sommes convaincus que l'engagement des collaborateurs d'ING Direct est au cœur de la satisfaction de nos clients et permet de leur offrir des services de grande qualité. Car, outre l'intérêt économique, nos clients apprécient "l'expérience ING Direct", en phase avec les modes de vie d'aujourd'hui. Et aujourd'hui nous sommes très fiers d'être la banque la plus recommandée, avec un Net Promotor Score à +51, le plus élevé du secteur (sources : Bain & Cie, 2014), et dont nos clients sont les plus satisfaits, notamment pour les frais (94% de satisfaction), les produits et services (92%), la relation avec le conseiller (84%) et le traitement des incidents de paiement (79%) selon UFC Que Choisir (mai 2014).

3/ Vous associez vos clients à la définition de produits et de services. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Nous sommes depuis toujours dans une démarche d'écoute pour inspirer nos initiatives et faire évoluer les usages. Nous co-crédons nos produits et nos nouveaux services avec nos clients pour mieux répondre à leurs attentes. Par exemple, l'application mobile, co-construite et beta testée en avant-première par nos clients, est depuis son lancement l'application bancaire la mieux notée sur les appstores Apple et Android. Depuis décembre 2013, nous allons encore plus loin avec la création du ING Direct Web Café, première plateforme collaborative du secteur,

ouverte à tous et qui propose trois espaces : un FORUM, où toute personne intéressée peut échanger avec nos clients ; un LABO, où les clients peuvent donner leurs idées d'amélioration de la banque. Celles qui remportent le plus grand intérêt des autres membres sont alors étudiées. Exemple de service développé à la demande des clients : la possibilité de choisir de recevoir les offres promotionnelles sur internet ou papier. Enfin un BLOG qui propose des informations sur les finances personnelles et la gestion de l'argent au quotidien.

4/ Quelles sont les perspectives de croissance du marché des banques en ligne ?

La banque en ligne continue son essor, pour preuve l'arrivée de nouveaux acteurs en 2013 à l'initiative des banques traditionnelles qui confirment la pertinence du modèle. Les Français sont rétifs au changement, aussi nous devons les aider à franchir le pas, ce que nous nous employons à faire chez ING Direct depuis 14 ans, avec succès, puisque nous sommes leader du marché avec 930 000 clients. Nos perspectives de croissance sont prometteuses puisque nous allons étoffer très prochainement notre offre avec le crédit immobilier, le crédit à la consommation et de nouveaux services pour faciliter la gestion de son argent et de ses projets.

A propos d'ING Direct

Présent dans 6 pays, ING Direct est le leader de la banque en ligne avec 930 000 clients en France et 14 millions de clients dans chaque pays où il opère dans le monde. Lancée en 2000 en France et présente à Paris, à Reims et à Lyon, elle propose le compte courant, des produits d'épargne liquide dont le Livret Epargne Orange, le Livret A, le LDD, et des produits d'assurance vie et d'investissement. ING Direct a construit son modèle en s'appuyant sur les attentes des consommateurs : être la banque qui agit dans l'intérêt des consommateurs et qui privilégie la satisfaction et l'autonomie du client.

*Etude BVA réalisée en décembre 2011 auprès d'un échantillon représentatif de 1380 clients Compte Courant (CC) ING Direct

**Etude TNS réalisée en novembre 2011 auprès d'un échantillon représentatif de 1000 Français, 18 ans et plus

Unilend

La finance participative, nouvelle source de financement des PME



Nicolas LESUR,
Fondateur
d'Unilend et
président de
l'association
Financement
Participatif France

L'ambitieuse réforme du financement participatif promue par les pouvoirs publics permet de voir émerger de nouveaux moyens de financement pour l'économie française. La finance participative permet en effet de faire coïncider la nécessaire diversification des sources de financement des entreprises avec la quête de rendement et de transparence des épargnants français grâce aux outils numériques. Déjà bien connu pour permettre de financer des projets culturels ou associatifs et pour permettre aux jeunes entreprises de lever des fonds, le *crowdfunding* s'ouvre en effet aux besoins d'emprunt des millions de petites et moyennes entreprises qui composent le tissu économique français. C'est ainsi la vocation d'Unilend, lancé en novembre dernier, que de permettre pour la première fois aux TPE/PME d'emprunter directement de l'argent auprès du public.

Concrètement, les TPE/PME désireuses d'emprunter déposent leur projet sur le site unilend.fr. Le projet est ensuite analysé par les équipes d'Unilend en partenariat avec Altares pour sélectionner uniquement les TPE/PME offrant une capacité de remboursement éprouvée. A l'issue de ce processus d'analyse, une note est attribuée au projet en fonction de son profil de risque. Les projets retenus sont présentés aux prêteurs inscrits sur unilend.fr. Chaque prêteur, qui a préalablement ouvert un compte auprès de la SFPMEI, l'opérateur de Moneo, définit le montant et le taux d'intérêt auxquels il souhaite prêter aux projets de son choix. Les prêteurs peuvent ainsi proposer un taux d'intérêt compris entre 4% et 10%.

L'entreprise retient les meilleures propositions à l'issue de la période de souscription. Unilend organise et sécurise l'édition des contrats de prêts, la gestion des flux financiers et les prélèvements fiscaux et sociaux obligatoires sur les intérêts versés chaque mois.

Les petites et moyennes entreprises y trouvent ainsi un nouveau mode de financement, complémentaire de leur relation bancaire habituelle : un emprunt amortissable mensuellement, sans prise de garantie, et remboursable à tout moment sans frais. Par ailleurs, la technologie numérique permet de simplifier les processus de traitement et d'obtenir une réduction significative de la durée d'obtention du financement : entre le dépôt du dossier et le déblocage des fonds s'écoulent entre trois et quatre semaines seulement.

De leur côté, les épargnants trouvent un nouveau placement accessible (les prêts peuvent se faire à partir de 20 euros), avec un couple rendement / risque en phase avec leurs attentes et qui, surtout, leur permet de savoir à quoi sert leur argent : il finance directement les PME françaises.

Au cours de ses six premiers mois d'activité, Unilend a ainsi permis à une vingtaine de PME d'emprunter plus de deux millions d'euros auprès d'environ 1 500 prêteurs. Ces chiffres, encore modestes, laissent présager du fort potentiel de développement de ce jeune mode de financement : le britannique Funding Circle, fondé en août 2010, a déjà permis à 4 500 PME d'Outre-Manche d'emprunter 270 millions de livres auprès de 29 000 prêteurs.

Amundi

Comment agir pour une finance plus responsable



Pierre SCHERECK,
Directeur de
l'Épargne Salariale
et Retraite et de
l'ISR d'Amundi

1/ Quelle est la philosophie d'Amundi en matière de finance responsable ?

Amundi est convaincue que la responsabilité d'un gestionnaire d'actif dépasse le cadre purement financier. Consciente de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), Amundi a choisi de les intégrer dans ses processus d'analyse et ses décisions d'investissement. Cette intégration dans la gestion traditionnelle correspond à la vision d'Amundi sur son rôle d'investisseur : acteur fiduciairement responsable, tenu de prendre en compte tout élément matériel pour sa gestion, y compris les questions ESG.

Elle s'en donne les moyens grâce à la notation des émetteurs, entreprises, Etats et collectivités locales, sur des critères extra-financiers au-delà des critères financiers indispensables. En ayant une vision à 360° des risques et opportunités auxquelles les entreprises font face et en écartant les plus controversées, Amundi gère mieux les risques de ses portefeuilles ainsi que son risque de réputation et celui de ses clients. Cette notation qui repose sur un référentiel et une méthodologie solides permet également de faire évoluer les entreprises vers de meilleures pratiques. Cette démarche incitative est complétée par une politique active de vote en Assemblées Générales, un dialogue direct avec les entreprises et une politique d'engagement.

2/ Comment la mettez-vous en œuvre dans votre gestion ?

Nous la mettons en œuvre d'après 3 axes :

1. Nous excluons les émetteurs les plus controversés sur l'ensemble de notre gestion active (hors OPC indicieux et ETF contraints par leur indice de référence) :

Nous nous interdisons tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans

la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo. Au-delà, nous excluons des entreprises produisant ou commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri. Nous excluons également les émetteurs qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial.

2. Nous développons toute une gamme de fonds d'Investissement responsable. Notre offre se décline dans toutes les classes d'actifs : actions, obligations, monétaires et diversifiés. En épargne salariale, Amundi gère également une gamme complète de FCPE ISR. Nous pratiquons l'ISR selon différentes approches : exclusion sectorielle, thématique, et « Best in Class ». Cette dernière consiste à sélectionner les « meilleurs élèves » de chaque secteur, c'est-à-dire ceux qui gèrent le mieux les risques et les opportunités liés aux enjeux du développement durable, selon leur secteur d'activité. Elle n'écarte a priori aucun secteur. Les entreprises et les états les plus mal notés sont exclus. Cette approche positive accroît la sensibilité des entreprises aux questions ESG et les aide à progresser.

3. Nous offrons par ailleurs, une gamme de fonds à impact social. Ce sont les fonds solidaires et de partage, les fonds d'entrepreneuriat social et d'aide au développement. Nous contribuons ainsi à dynamiser un développement de proximité en soutenant des projets novateurs. Ils concernent, par exemple, l'aide à des populations exclues du marché du travail pour créer leur entreprise, le soutien à des personnes en situation de dépendance, le financement de la réalisation d'habitats construits de manière écologique pour loger des familles démunies, l'accompagnement de PME innovantes dans l'environnement, etc.

Amundi et la finance responsable : une longue histoire

3/ Vous évoquiez plus haut votre politique d'engagement. Quelle est-elle ?

La politique d'engagement d'Amundi vient en combinaison avec notre analyse extra-financière « best-in-class ». Cette approche très pragmatique ne juge pas les secteurs d'activités auxquels les entreprises appartiennent mais analyse comment, dans un secteur donné, elles gèrent leurs opportunités et leurs risques ESG. Elle ne retient que les meilleures afin de les faire progresser.

C'est ainsi que notre politique d'engagement s'articule autour de trois axes qui constituent un dispositif essentiel de la responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable d'Amundi.

1. Dès 1996, nous avons mis en place notre propre politique de vote, mise à jour annuellement, en intégrant des critères environnementaux et sociaux. Nous exerçons nos droits de vote lors des assemblées générales des sociétés dans lesquelles nos portefeuilles sont investis.

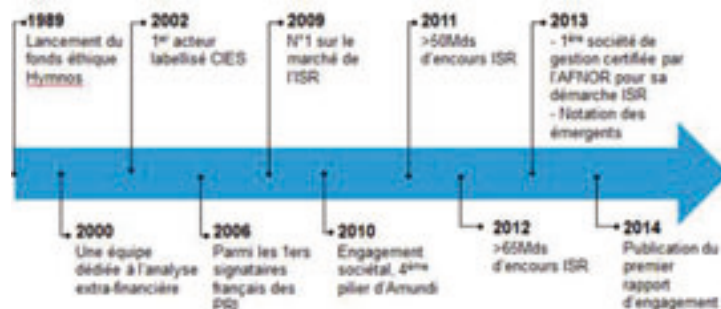
2. Nous avons structuré un dialogue actionnarial autour d'un système formalisé qui consiste à d'obtenir une meilleure information en amont de l'assemblée. Il permet d'obtenir sur les projets proposés en assemblée, des engagements supplémentaires de la part des sociétés, des modifications des pratiques, voire l'abandon de certains types de résolutions.

3. Nous menons, parallèlement, une politique d'engagement ciblée « pour influence » sur des thématiques spécifiques pour accompagner les entreprises vers de meilleures pratiques. Par exemple : les relations avec les communautés locales, sous l'angle de la prise en compte des droits de l'homme dans le secteur des entreprises pétrolières et minières, l'accès à la nutrition et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les secteurs agro-alimentaires et de la distribution.

Au-delà, nous soutenons également des initiatives collectives d'actionnaires internationales qui regroupent des investisseurs institutionnels et des professionnels de la gestion d'actifs.

4/ Comment conciliez-vous responsabilité, performance et bénéfice client ?

Nous avons fait de l'engagement sociétal notre 4ème pilier stratégique, car il consolide nos autres fondamentaux. Il ne s'agit pas de marketing mais de responsabilité fiduciaire.



Dans un monde en mutation sociétale, où l'information circule de plus en plus vite, le court-termisme et l'irresponsabilité ne sont pas tenables et signifient une exposition au risque accrue.

La gestion d'actif est la plaque tournante entre émetteurs et investisseurs. Leader de ce métier, nous avons le devoir d'alerter nos clients sur l'ensemble de nos actifs et sur nos portefeuilles, quand un émetteur enfreint la loi ou se livre à des pratiques controversées. Il ne s'agit pas de stigmatiser, mais de faire progresser les émetteurs par une politique incitative de « best in class ». Nos portefeuilles ISR, qui dépasseront 15 % de nos encours d'ici 2 ans, soit 100Mds €, sont le haut de l'iceberg.

5/ N'est-ce pas un frein à la croissance ?

Nous avons suffisamment de recul aujourd'hui pour dire que l'ISR ne détruit pas la performance. La confiance dans la qualité des produits, dans le comportement des collaborateurs et dans la fiabilité du modèle fait la valeur de la marque. Une bonne gouvernance, un management et un comportement responsable envers les parties prenantes feront les champions de demain. C'est la philosophie que nous nous appliquons à nous-mêmes. De plus, l'ISR est un atout en conquête commerciale à l'international, face à des investisseurs en quête de sens et de fiabilité.

6/ Quelle est votre place sur le Marché ?

Leader du marché français de l'ISR avec près de 70 Mds€ d'encours, nous poursuivons de fortes ambitions à l'international. Nous sommes la première société de gestion dont la démarche ISR a été certifiée par l'Afnor. Cette certification, délivrée par un organisme indépendant reconnu nous permet d'afficher des engagements de service (mode de gouvernance, garantie d'expertise, traçabilité des données, information, réactivité...) vis-à-vis de nos clients tout en assurant la maîtrise par un dispositif de pilotage interne.

« Nous avons mis en place un dispositif solide et certifié pour appuyer notre gestion ISR et notre gestion solidaire ; il s'appuie sur un bureau d'analyse dédié, des partenariats avec des organismes de notation reconnus et un processus de sélection rigoureux. »

Insti7

Si les institutionnels servaient de modèle aux investisseurs



Vincent PUCHE
Président d'Insti7

Certes, ce n'est pas l'idée la plus véhiculée, la tendance ordinaire est souvent au dénigrement.

Certains veulent donner une image passéiste de nos institutionnels, caisses de retraites, institutions de prévoyance, mutuelles et autres fondations. D'autres se gaussent de leurs modes de gouvernance datés ou de leurs pratiques qu'ils jugent éloignées des standards internationaux. D'autres encore s'interrogent parfois sur la pertinence à voir des organismes, sans but lucratif, investir tout ou partie de leurs réserves sur les marchés financiers. Pourquoi même détiendraient-ils des réserves ?

Ces questions se posent d'autant plus que la dernière crise financière en date, dont les manifestations sont apparues dès 2007, a été d'une ampleur historique. Si les échelles de risque ont été bouleversées, la perception même du risque en a été modifiée. Corollaire, et sous l'influence des banquiers centraux, les taux d'intérêt ont, dans certains pays dont la France, atteint des plus bas historiques, pour revenir sur des niveaux observés au XVIII^e siècle. Dans un tel environnement, incertain et marqué par des niveaux de rendement particulièrement faibles, quelle peut être alors l'utilité de réserves ? Quels objectifs y attacher ? Comment les investir ?

Les portefeuilles de ces investisseurs sont aujourd'hui très majoritairement investis en actifs autres que des titres de créances d'Etat. Les obligations émises par des émetteurs privés sont devenues très majoritaires au sein des portefeuilles obligataires. Elles sont en outre détenues, de plus en plus, dans une optique de portage jusqu'à échéance. Les portefeuilles actions restent significatifs, avec une part non négligeable de petites et moyennes valeurs, et ce à l'heure où les pouvoirs publics, inquiets quant au financement de l'économie, affirment leur volonté de réorienter l'épargne vers les actions. A l'heure également où la sélectivité des banques se renforce dans l'octroi de crédit, des investissements se multiplient dans des véhicules de dettes privées et autres FCT, Fonds Communs de Titrisation, à l'image des Fonds de Prêts à l'Economie. Des programmes d'investissement en FPCI, Fonds Professionnels de Capital Investissement, anciennement dénommés FCPR à procédure allégée, sont par ailleurs menés par plusieurs groupes de protection sociale, avec une focalisation sur le capital développement. Les administrateurs de ces institutions sont en ce sens particulièrement attentifs à ces investissements orientés vers des entreprises non cotées, et ce dans une optique double de développement économique et de création d'emplois. Les OPCI, Organismes de Placement Collectif en Immobilier, de création récente, ne sont-ils pas d'abord des véhicules institutionnels, pouvant investir par exemple aussi bien dans des résidences pour personnes âgées que dans des programmes mettant en œuvre les nouvelles normes environnementales ?

Ces exemples illustrent fort bien certaines réflexions en cours. Si ces actifs détenus par des investisseurs institutionnels sont destinés pour partie à couvrir des engagements ou faire face, le cas échéant, à des années difficiles ou à des risques présents ou à venir, telles des réserves de précaution, leur investissement s'inscrit généralement dans une double perspective : assurer d'une part un niveau de rendement suffisant, et non maximal, dans le cadre de niveaux de risque acceptables, et correspondre d'autre part aux orientations et à la philosophie de ces institutions, en s'inscrivant dans le cadre de leur responsabilité sociétale.

Dès lors, les allocations d'actifs ont vocation à être robustes, un organisme sans but lucratif ne pouvant faire appel aux marchés financiers en cas de manque de réserves ou de fonds propres. Par ailleurs, le choix des actifs éligibles, du ressort des conseils d'administration, et dans le cadre de contraintes réglementaires édictées par les Tutelles, écarte bien souvent hedge funds, fonds spéculatifs, matières premières, agricoles notamment, ou autres produits « boîte noire ». Les prises de position spéculatives sur les marchés à terme sont par ailleurs proscrites. En revanche, la très bonne connaissance des engagements peut plus facilement amener à stratifier les réserves et à orienter une part des actifs vers des investissements de plus long terme, aussi bien en dettes qu'en actions, cotées ou non. Ces investissements, si nécessaires au financement de l'économie, prennent aujourd'hui une part significative dans les portefeuilles, même si certaines contraintes réglementaires, à l'image de la directive européenne Solvabilité 2 inadaptée au demeurant aux branches longues de retraite, pénalisent parfois les investissements de long terme et les titres non notés par des agences de notation.

Dans ce contexte, et dès les années 90, ont été menés par des investisseurs institutionnels des appels d'offres visant à sélectionner sociétés de gestion, dépositaires et valorisateurs, dans le cadre de la création de fonds dédiés. Ces investisseurs, au-delà des objectifs et contraintes de risque, ont pu imposer leurs propres standards en matière de contrôle, de reporting, tout comme des modèles de contrat de délégation de gestion, et limiter les frais directs et indirects. De véritables relations client – fournisseurs ont ainsi été progressivement mises en place entre ces investisseurs et l'ensemble de leurs prestataires bancaires et financiers.

Certains de ces investisseurs infléchissent actuellement leurs règles de gouvernance à l'aune non seulement des directives européennes mais également dans un environnement de marché marqué, comme nous l'avons vu, par une modification substantielle des échelles de risque. Cartographie et gestion des risques, processus décisionnels, contrôle interne, reporting, communication interne et externe, sont au menu de groupes de travail, commissions financières ou autres comités d'audit.

Ces réflexions et ces évolutions, menées depuis plus de vingt ans, ont également amené la communauté financière à proposer des produits mieux adaptés et réservés à ces investisseurs institutionnels, exigeants en termes de solutions d'investissement, de performances, de suivi des risques, de transparence ou de frais. Qu'en est-il de la gestion pour le plus grand nombre, les particuliers ? Qu'en est-il des solutions en matière d'épargne salariale et d'épargne retraite ? Nos investisseurs institutionnels, si facilement critiqués, pourraient, peut-être, plutôt servir d'exemple ...

« De véritables relations client-fournisseurs ont été progressivement mises en place. »

30^e Concours International



des Mémoires de l'Économie et de la Finance :

Un évènement bien installé dans les mondes académique et professionnel



© Rectorat de l'Académie de Paris.

Depuis 30 ans, le Concours International des Mémoires de l'Économie et de la Finance est un lieu d'échange privilégié entre le monde professionnel et le monde académique. Il cherche à couvrir l'ensemble, toujours plus étendu, des professions financières. Il vise une population d'étudiants à un moment charnière de leur parcours, entre la fin de leurs études (typiquement un niveau de Master 2), la première approche de la recherche et le début de leur parcours professionnel. Le Concours cherche à distinguer en particulier des mémoires présentant un côté concret, actuel, voire prospectif, en distribuant des prix importants grâce au soutien de nos mécènes (Neuflize-Vie, CNP Assurances et le Groupe Pasteur Mutualité), et des associations professionnelles partenaires auxquels va toute notre gratitude.

Une telle durée témoigne de l'intérêt et de l'implication de toutes les parties dans ce projet et à l'heure de cette trentième édition, il convient de rappeler les objectifs de ce Concours.

- Pour les associations professionnelles :
 - Savoir qui fait quoi en France et en Europe dans le monde de la recherche et de l'enseignement
 - Être en contact avec les partenaires du monde universitaire et renforcer les liens entre les professions et les centres d'enseignement
 - Orienter les recherches en prenant en compte les préoccupations des professions et de leurs membres
 - Connaître les évolutions techniques en France et à l'étranger
 - Être au courant en temps réel des recherches en cours
 - Diffuser très rapidement les nouvelles technologies
- Pour les Centres d'Enseignement et de Recherche :
 - Se comparer avec leurs principaux concurrents
 - Mieux se faire connaître des professionnels
 - Faire connaître les centres et les enseignants auprès du monde professionnel et des étudiants
- Pour les étudiants
 - Contribuer à leur motivation alors qu'ils réalisent le premier travail « lourd » de recherche
 - Les sensibiliser aux enjeux des travaux de recherche pour le monde professionnel
 - Les faire connaître des associations professionnelles et d'une façon générale du milieu professionnel. Un prix est un élément valorisant dans un curriculum vitae.

Pour satisfaire à ses objectifs, le Concours, comme le note un grand témoin de son histoire, Marie-Christine de Surville, a évolué depuis son origine :

- La recherche d'une couverture sectorielle portant sur l'ensemble des branches de l'économie et de la finance. Il est en effet apparu clairement que les associations professionnelles ne pouvaient pas se désintéresser de l'évolution de la recherche universitaire dans leur secteur. L'accueil qui a été réservé à l'idée de sponsoriser des prix professionnels dont l'organisation serait assurée par un organisme commun et dont la détermination du palmarès serait menée en étroite coordination avec un jury prestigieux, a été très favorable. Aujourd'hui 11 grandes associations professionnelles françaises participent au Concours : AFG, AFGAP, AREIM, ASF, CNCC, FBF, Institut des Actuaire, Institut Louis Bachelier, Paris EUROPLACE, PRMIA, SFAF.
- Le passage à l'international à partir de 2006, accompagnant le souci croissant d'internationalisation des Universités et Grandes Ecoles (développement de leurs programmes internationaux en direct et en partenariat, recrutement d'enseignants et d'étudiants au-delà des frontières) et la mondialisation des professions financières; cette évolution offre ainsi aux différents centres d'enseignement et de recherche l'occasion de se comparer entre eux.

Le 30^e Concours, même s'il marque un retrait quantitatif avec 142 mémoires collectés face au record de 205 de l'année précédente pour des raisons multiples (contraintes d'effectif, collecte plus tardive, règlement plus contraignant), s'inscrit toujours pleinement dans cette double volonté d'assurer une vaste couverture sectorielle et une large représentation internationale - 19 pays, 74 centres d'enseignement et de recherche -, essentiellement européenne. Rappelons que l'objectif de la collecte des mémoires n'est pas tant de rassembler un nombre global important mais d'assurer un choix suffisant pour les différents prix distribués dont les objectifs sont légitimement distincts.

30 ans d'histoire du Concours, c'est un formidable acquis d'expérience que nous allons chercher dans les prochains mois à

mettre au profit dans les réflexions en cours avec toutes les parties prenantes.

Nous l'avons déjà souligné à de nombreuses reprises, ce brillant développement du Concours a pour contrepartie de peser lourdement sur le volume de travail demandé à l'équipe du Centre menée par Pierre Mancini que nous remercions chaleureusement.

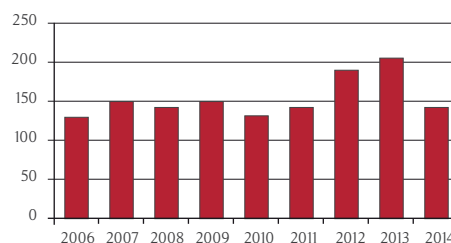
Nos remerciements les plus vifs vont également une fois encore à la soixantaine de personnalités du monde académique et professionnel qui participent à notre Jury, qui consacrent beaucoup de temps à ce Concours et sans qui celui-ci n'aurait pas lieu.

Nous ne pouvons conclure sans adresser nos remerciements à tous les étudiants et enseignants qui ont présenté leurs mémoires au Concours, avec en particulier toutes nos félicitations aux lauréats et finalistes.

Le 30^e Concours International des Mémoires de l'Economie et de la Finance en chiffres

→ 142 mémoires reçus pour l'édition 2013-2014, représentant quelques 11.500 pages dont 2.500 pages d'annexe.

Mémoires reçus



→ Une forte internationalisation : 74 Centres d'enseignement et de recherche provenant de 19 pays, dont 29 en France, 10 en Allemagne, 5 au Royaume Uni, 4 au Portugal et en Suède, 3 en Autriche, Belgique, et Suisse, 2 en Italie et République Tchèque, 1 au Cameroun, au Canada, en Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, au Liban, au Maroc et en Tunisie.

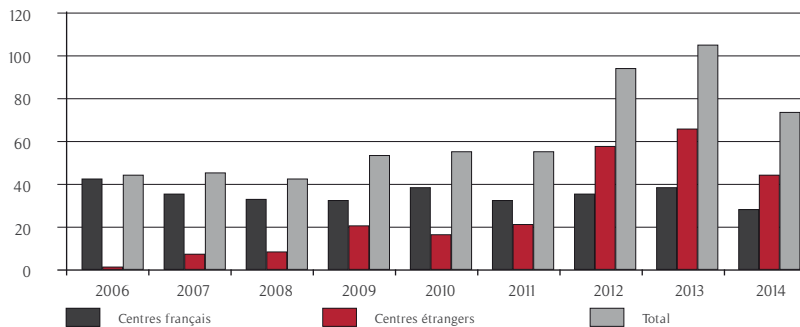


Alain CAZALÉ
Président du
Comité du
Concours



Jean-Guy de WAËL
Président du Jury

Centres d'Enseignement et de Recherche



→ Les centres d'enseignement et de recherche hors de nos frontières sont, comme en 2012 et 2013, nettement majoritaires (**61%**) ; l'anglais est la langue de **64%** des mémoires et les mémoires à forte orientation mathématiques représentent **35%** du total, un peu en dessous des années précédentes (**41%**)

La Genèse du Concours : le témoignage de Marie-Christine de Surville, responsable du Centre de 1987 à 2004

En 1983, quelques étudiants ont refusé que le travail pour lequel ils venaient d'être félicités par un éminent jury, soit rangé dans les placards dès le lendemain de leur soutenance. Pour mettre leur « chef d'œuvre » en valeur, ils ont proposé, sous le patronage du Président du Centre, d'organiser un concours pour couronner les meilleurs, donnant ainsi naissance au Concours du meilleur mémoire des Jeunes Financiers, la première remise des prix ayant été effectuée au Palais du Luxembourg par le Président du Sénat, Alain Poher.

A la période initiale où les jeunes financiers s'occupaient de l'essentiel, y compris de la relecture des mémoires, l'attention grandissante des Grandes Ecoles et des Universités pour le Concours a entraîné à son tour un intérêt de plus en plus marqué du Centre lui-même pour ce Concours surtout à partir de 1993. C'est ainsi que les présidents successifs ont ressenti le besoin de se faire aider pour l'appréciation des mémoires par des professeurs avec des remises de prix par des personnalités prestigieuses.

Les prix se limitaient à l'origine au seul prix du Centre ; une association professionnelle, l'Association des Sociétés Financières (ASF), qui cherchait à encourager des travaux universitaires dans son secteur d'activité mais ne disposait pas de l'infrastructure nécessaire pour lancer une compétition, a proposé en 1997 aux Jeunes Financiers d'organiser pour elle, un concours doté d'un prix attractif.

C'est ainsi que l'environnement du concours s'est élargi, puisqu'il ne concernait plus uniquement le monde universitaire mais désormais aussi celui des associations professionnelles. Progressivement le nombre d'associations intéressées au Concours s'est accru, répondant à une diversité croissante dans les sujets des mémoires.

Parallèlement à la notoriété croissante du Concours contribuant à en faire un fleuron dans les activités du Centre, le Jury s'est étoffé avec des personnalités éminentes mais avec un temps disponible limité pour la relecture des mémoires compte tenu de leurs multiples activités et auxquelles il était difficile de demander de relire plus de deux mémoires.

La montée en puissance du Concours, auquel Jean-Guy de Waël a pris un part de plus en plus importante comme le rappelle Marie-Christine de Surville, d'abord comme membre du Jury dans les années 1980, puis dans l'organisation même à partir de 1995, n'a évidemment pas été sans peser sur la charge du travail du Centre, d'autant qu'à cette époque les mémoires étaient sur papier. Au 1er trimestre de l'année universitaire, consacré à la relance des professeurs des Grandes Ecoles et des Universités fournisseurs habituels de mémoires (Dauphine, Descartes...), succède une période de réunions du Jury, de contacts avec les candidats, souvent impatients de savoir si leur œuvre est primée, de contacts avec les sponsors et associations partenaires pour recueillir les moyens financiers nécessaires jusqu'à la remise des prix.

En guise de conclusion, Marie-Christine de Surville se plaît à rappeler le rôle très positif que le Concours a joué après des lauréats auxquels il a, en facilitant les contacts avec de grands professionnels, mis le pied à l'étrier.



Invitation au Premier Concours du Meilleur Mémoire Financier – 1983

VOS FUTURS COLLABORATEURS

EN ACTUARIAT ET GESTION DES RISQUES

SONT À L'ISFA

ISFA
INSTITUT
DE SCIENCE
FINANCIÈRE
ET D'ASSURANCES

Depuis 1930, l'ISFA délivre le plus ancien diplôme universitaire d'**ACTUAIRE** et forme des spécialistes de haut niveau en matière de **gestion des risques**.

Master SAFIR

**Sciences Actuarielle et Financière,
Ingénierie des Risques**

Évalué A+ par l'AERES

Spécialité Recherche

Gestion des risques en Assurance et en Finance (GRAF)
(avec l'École Centrale de Lyon)

- Parcours Assurance
- Parcours Finance

Laboratoire de Recherche en Sciences Actuarielle et Financière

Spécialité Pro Ingénierie des Risques

- Parcours Ingénierie Financière (IF)
- Parcours Décision - Risk Management (DRM)
- Parcours Sécurité des Systèmes Informatiques en Finance et en Assurance (S2IFA)

Spécialité Pro Sciences Actuarielle et Financière

- Partie intégrante de la formation d'actuaire de Lyon depuis 1930
- Alternance en M2 (apprentissage, contrats de pro)

**Stages de 1 à 6 mois
Alternance
Formation Continue**

Université Claude Bernard Lyon 1

Domaine Scientifique de Gerland
50 avenue Tony Garnier
69366 Lyon cedex 7

Tél. 04 37 28 74 40

Fax 04 37 28 76 32

Email : contact@isfa.fr

Web : <http://isfa.fr>



Les Centres d'Enseignement et de Recherche (CER)



© Rectorat de l'Académie de Paris.

**74 Centres d'Enseignement et de Recherche
dans 19 pays dans le monde**

01 ALLEMAGNE

- Hochschule München, Fakultät für Betriebswirtschaft
- Goethe Universität Frankfurt Am Main
- Humboldt-Universität zu Berlin, Institute für Corporate Finance
- Universität Mannheim, Lehrstuhl für ABWL und International Finance
- Universität Ulm
- Ludwig-Maximilians-Universität München, Institut für Risikomanagement und Versicherung
- Frankfurt School of Finance & Management, Bankakademie
- EBS Business School, Real Estate Management Institute, Wiesbaden
- Institute of Banking, Westfälische Wilhelms - Universität Münster
- Universität Bremen

02 AUTRICHE

- Universität Innsbruck, Institut für Banken und Finanzen
- Leopold-Franzens-Universität Innsbruck, Institut für Banken und Finanzen
- Fachhochschule des BFI Wien

03 BELGIQUE

- Ecole des Sciences Economiques, Université Catholique de Louvain
- Louvain School of Management, UCL Mons
- Solvay Business School of Economics and Management, Université Libre de Bruxelles

04 CAMEROUN

- Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA), Yaoundé

05 CANADA

- HEC Montréal

06 ESPAGNE

- Universidad de Navarra, Facultad de Ciencias Económicas y Empresariales

07 FINLANDE

- Turun yliopisto-University of Turku

08 FRANCE

■ Alsace

- IEP de Strasbourg, Université de Strasbourg
- Université de Strasbourg, Droit bancaire et financier

■ Basse-Normandie

- Université de Caen, Institut Universitaire Professionnalisé

■ **Bretagne**

- EURIA (Euro Institut d'Actuariat)

■ **Bourgogne**

- ESC Dijon

■ **Champagne - Ardenne**

- NEOMA Business School, Campus de Reims

■ **Ile-de-France**

- Université Panthéon-Assas – Paris 2
- Conservatoire National des Arts et Métiers - CNAM
- Paris School of Economics
- ESGF Paris
- Université Paris Descartes, Paris 5
- ENSAE Paris Tech
- HEC Paris
- ESG Management School
- Université Paris Ouest Nanterre La Défense
- Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne
- Université Paris-Dauphine
- Ecole Nationale d'Assurance – ENASS-CNAM
- ESSEC Business School
- Ecole Polytechnique

■ **Lorraine**

- ICN Business School, Nancy
- IAE Metz, Université de Lorraine

■ **Nord-Pas-de-Calais**

- IESEG School of Management, Lille

■ **Pays de Loire**

- Institut d'Economie et de Management de Nantes- IAE, Université de Nantes

■ **Provence**

- Aix Marseille Université, Faculté d'économie et de gestion
- Kedge Business School, Marseille
- EDHEC Business School, Campus de Nice

■ **Rhône-Alpes**

- Institut de Science Financière et d'Assurances, Université Claude Bernard Lyon 1
- IAE Lyon, Université Jean Moulin – Lyon 3

09 GRÈCE

- Athens University of Economics and Business

10 IRLANDE

- Trinity College Dublin, School of Business Studies

11 ITALIE

- Università di Bologna Alma Mater, Scuola di Economia, Management e Statistica
- Università degli Studi di Roma Tor Vergata

12 LIBAN

- Ecole Supérieure des Affaires, Beyrouth

13 MAROC

- Université Cadi Ayyad, Marrakech

14 PORTUGAL

- Católica Lisbon School of Business & Economics, Universidade Católica Portuguesa
- Universidade do Minho - Escola de Economia e Gestão, Braga
- Universidade do Porto, Faculdade de Economica
- ISEG - Lisboa School of Economics & Management, Universidade de Lisboa

15 RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

- Fakulta Sociálních věd- Univerzita Karlova v Praze (Charles University), Prague
- Vysoká škola ekonomická v Praze, Prague

16 ROYAUME-UNI

- Lancaster University, Department of Accounting and Finance
- Cranfield University- School of Management
- London School of Economics, Law Department
- Birkbeck- University of London, Department of Economics, Mathematics & Statistics
- University of Edinburgh, Economics

17 SUÈDE

- Umeå University, Umeå School of Business
- School of Economics and Management, Department of Economic History – Lund University
- Stockholm School of Economics
- Linköpings Universitet

18 SUISSE

- Universität St. Gallen
- Université de Genève
- Université de Lausanne

19 TUNISIE

- Université de Carthage, Institut des Hautes Etudes Commerciales de Carthage

Le Jury

Cette année les personnalités suivantes participent au jury:

Jean-Guy de WAËL, Président du Jury, Centre des Professions Financières (CPF)

Alain CAZALÉ, Président du Comité du Concours International des Mémoires de l'Économie et de la Finance, Centre des Professions Financières (CPF)

Membres de droit :

01 Hugues AUBRY,
Directeur Général, Neulize Vie

02 Marie-Anne BARBAT-LAYANI,
Directrice Générale, Fédération Bancaire Française (FBF)

03 Paul-Henri de la PORTE du THEIL,
Président, Association Française de la Gestion financière (AFG)

04 Régis de la ROULLIERE,
Directeur Général, Institut des Actuaire

05 Stéphane DENISE,
Président, Association Française des Gestionnaires d'Actif-Passif (AFGAP)

06 Philippe DUMONT,
Président de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF)

07 Etienne DUPUY,
Président, AEW EUROPE et Association de Recherche d'Études en Immobilier (AREIM)

08 Jean-Paul FAUGERE,
Président, CNP Assurances

09 Bruno GAUDEAU,
Président, Groupe Pasteur Mutualité

10 Christian JIMENEZ,
Président de Professional Risk Managers International Association (PRMIA) France

11 Gérard MESTRALLET,
Président Directeur Général, GDF SUEZ,
Président de Paris Europlace

12 Yves NICOLAS,
Président, CNCC

13 Marie-Pierre PEILLON,
Présidente, Société Française des Analystes Financiers (SFAF)

Membres :

14 Alain ARGILE,
Directeur Général, CLA Finance Etude Conseil

15 Attila BALATON,
Administrateur de sociétés, ACOFI



- 16** **Jean-Michel BEACCO**,
Directeur Général, Institut Louis
Bachelier
- 17** **Roland BELLEGARDE**,
Indépendant- anciennement Vice-
Président Exécutif en charge des
marchés actions et dérivés d'actions
Europe pour le groupe NYSE- Euronext
- 18** **Jean BERTHON**,
Président, Fédération des Associations
Indépendantes de Défense des
Épargnants pour la Retraite (FAIDER)
- 19** **François BEUGIN**,
Associé, PwC
- 20** **Anne-Marie BORDERIE**,
Analyste financier, Enseignante
universitaire, Conservatoire National
des Arts et Métiers (CNAM)
- 21** **Antoine BURIN des ROZIERS**,
Juge, Tribunal de Commerce de Paris
- 22** **Jean-Pierre CAVE**, Trésorier,
Groupe Pasteur Mutualité
- 23** **Franck CEDDAHA**,
Managing Partner, Aforge Degroof
Finance
- 24** **Pierre CLAVIÉ**,
Associé, PwC
- 25** **Christophe CONNILLE**,
Président, Club des Jeunes Financiers
- 26** **Jérôme CONTANT***,
Responsable Gestion Actif-Passif,
FIXAGE
- 27** **Bernard COUPEZ**,
Enseignant, Paris 2 ; Associé, Asatys
Partners
- 28** **Colette COVA**,
Directeur du Service Information,
Presse, Communication, Fédération
Bancaire Française (FBF)
- 29** **Elisabeth DANTON-PETIT**,
Responsable du Centre d'Information
et de la Communication externe,

Fédération Bancaire Française (FBF)

- 30** **Arnaud de BRESSON**,
Délégué Général, Paris EUROPLACE
- 31** **Daniel DEGUEN**,
Président d'honneur, Centre des
Professions Financières
- 32** **Gaël de PONTBRIAND***,
Associé Gérant /Administrateur
Indépendant, IGRA Conseil
- 33** **Thibaut de ROQUEMAUREL***,
Head of ALM Models and Risks
Metrics Consolidation, BNP PARIBAS
- 34** **Arnaud DEPPEN**,
Head of Research for Retail Brokerage,
Kepler Cheuvreux
- 35** **Alain DORISON**,
Inspecteur général finance rétraié ;
Administrateur-Président du Comité
actif-passif de l'Établissement de
retraite de la Fonction Publique
- 36** **Denise FLOUZAT OSMONT
d'AMILLY**,
Administrateur Honoraire, Fondation
Banque de France
- 37** **André FRISQUE**,
Actuaire Conseil, Cabinet Frisque
- 38** **Georges GALLAIS-HAMONNO**,
Professeur, Université d'Orléans
- 39** **Sylvie GIULJ**,
Avocat, Sociétaire Ethifinance
- 40** **Marc LEFEVRE**,
Directeur Relations Emetteurs et
Développement Commercial Europe,
NYSE EURONEXT
- 41** **Yves-Marie LEGRAND**,
Délégué Général Adjoint, Association
Française des Sociétés Financières (ASF)
- 42** **Frédéric LORENZINI**,
Consultant, MCV
- 43** **Salomon MIZRAHI**,
Consultant indépendant



Jean-Jacques PERQUEL Président, Académie de Comptabilité

Comment avez-vous trouvé les mémoires cette année ?

Les mémoires cette année m'ont paru intéressants pour trois raisons : la présentation mathématique de certains d'entre eux s'est faite avec une grande rigueur dans les raisonnements, les étudiants ont recherché des sujets originaux dans l'actualité la plus récente, enfin les conclusions ont été mieux développées explicitant bien le sens des sujets étudiés et envisageant souvent des possibilités d'utilisation des études réalisées.

Constatez-vous une évolution ces dernières années dans la qualité des mémoires ?

Les mémoires reçus cette année me paraissent mieux structurés. Il y a une recherche de thèmes originaux et les plans des études sont à la fois très bien présentés avec une introduction et une conclusion à la fois claires et précises

Quels conseils donneriez-vous aux futurs candidats ?

Je vois deux conseils : a) dans le choix de sujets, il est intéressant de développer des idées nouvelles et si possible des sujets dont le lecteur peut trouver une utilisation.

b) Dans la présentation, il faut donner de l'importance à une introduction qui expose bien le problème traité, un plan qui assure la justification de la théorie envisagée et surtout une conclusion qui devrait justifier le raisonnement et ouvrir si possible de nouvelles possibilités

44 **Auguste MPACKO PRISO,**
Responsable Projets Stratégiques, BPCE

45 **Miguel NICOLAS,**
Club des Jeunes Financiers

46 **Valérie OHANNESSIAN,**
Directrice Générale adjointe, Fédération Bancaire Française (FBF)

47 **Gilles OUDIZ,**
Associé, Financières BAE & Associés

48 **Françoise PALLE-GUILLABERT,**
Délégué Général, Association Française des Sociétés Financières (ASF)

49 **Carlos PARDO,**
Directeur des Études Économiques,
Association Française de Gestion financière (AFG)

50 **Benoît PARIZET,**
Responsable Planification et Etudes stratégiques, Département de la Stratégie du Groupe Caisse des Dépôts

51 **Thierry PASCAULT,**
Senior Vice-Président, A.T. Kearney

52 **Jean-Jacques PERQUEL,**
Président, Académie de Comptabilité

53 **Gérard PFAUWADEL,**
Président Directeur Général, Unigestion Asset Management (AM) France

54 **Michel PIERMAY,**
Président, FIXAGE

55 **Eric RALAIMIADANA,**
Stratégiste Adossement Actif-Passif, CADES

56 **Patrice RENAULT-SABLONIERE,**
Médiateur Délégué, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et Secrétaire Général, Fondation du Forum de Bamako

57 **David ROSSIGNOL,**
Club des Jeunes Financiers

58 **Michel ROUX,**
Directeur du Service des Activités Industrielles et Commerciales, Université Paris 13

59 **Michèle SAINT MARC,**
Membre du Conseil d'Administration, AFER

60 **Mohamed SELLAMI,**
Responsable de la Modélisation ALM au sein de la Direction Financière, Société Générale

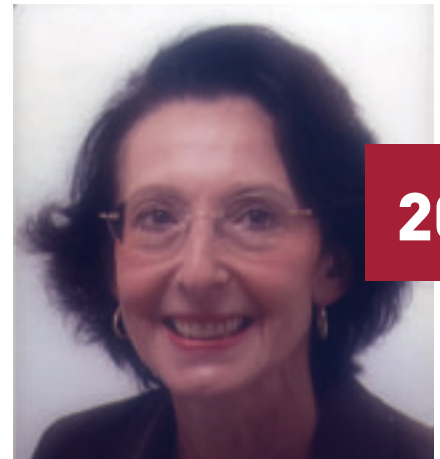
61 **Achraf SEDDIK,**
Club des Jeunes Financiers

62 **Ferdinand VERDONCK,**
Administrateur de Sociétés, SCARLET

63 **Thierry WALRAFEN,**
Directeur de la Publication, Revue d'Économie Financière

64 **Jacques WERREN,**
Consultant financier

(* également membres des pré-jurys)



Anne-Marie BORDERIE
Analyste financier,
Ancienne membre du
Conseil d'Administration
de la SFAF

Comment avez-vous trouvé les mémoires cette année ?

Je constate cette année plus de rigueur dans le raisonnement et des bibliographies bien utilisées, particulièrement riches et éclectiques.

Les sujets sont très variés et se rapprochent davantage des préoccupations des professionnels et de l'actualité, ce qui se traduit par des possibilités d'applications pratiques supérieures.

Constatez-vous une évolution ces dernières années dans la qualité des mémoires ?

La montée en gamme et en qualité est notable. On est souvent devant de véritables thèses.

La part des mathématiques tend à augmenter et les sources statistiques sont mieux utilisées. Les conclusions sont plus pertinentes.

L'ouverture des mémoires sur l'étranger, pas seulement l'Europe mais aussi l'extra européen l'Afrique, l'Asie l'Australie, etc. est notable.

Quels conseils donneriez-vous aux futurs candidats ?

Les choix des sujets doivent se faire en fonction de l'application pratique et pas seulement en fonction des données statistiques disponibles.

Les abstracts doivent être plus étoffés et reposer sur une synthèse précise posant le sujet dans sa globalité et son intégralité.

D'une façon générale, les candidats ont intérêt à faire aussi court que possible sans sacrifier le raisonnement. Les mathématiques sont un outil commode mais il convient de ne pas en abuser et de traduire les concepts mathématiques en mots.





- Date de création** | 1975
Statut | Universitaire
Visas et labels | Visé AERES
Nombre d'élèves | 150 en M1 et 120 en M2 (7 groupes)
Frais de scolarité | inscription universitaire
Nombre de nationalités | une dizaine
Corps professoral | plus de 30 professeurs ou maîtres de conférences titulaires et une centaine de professionnels.
Activité associative | associations d'anciens par spécialité de M2.

DIRECTEUR DU PÔLE

Marie-Noëlle Calès

DIRECTEURS DES MASTERS

- Nadège Marchand (M1)
- Gisèle Reynaud (M2)
- Marie-Noëlle Calès (M2)
- Hervé Ellul (M2)
- Laurent Vilanova (M2)
- Philippe Houot (M2)
- Aurélien Eyquem (M2)

ADRESSE

93, chemin des Mouilles
69131 Écully

Tél. | 04 72 86 60 35

Fax | 04 72 86 60 44

CONTACT

marie-france.venet@univ-lyon2.fr

Site Internet | eco.univ-lyon2.fr

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

PÔLE FINANCE ET BANQUE (F&B)

- Le pôle Finance et Banque (F&B) est intégré à la Faculté de Sciences Économiques et de Gestion de l'Université Lyon 2. Il a été l'un des premiers à développer en France des formations professionnalisantes à l'Université, en partenariat étroit avec les entreprises du secteur bancaire et financier.

CAMPUS

Le M1 se déroule sur le campus « berges du Rhône », en plein cœur du centre ville de Lyon avec toutes les infrastructures universitaires, sociales et culturelles nécessaires. Le M2 se déroule à Écully, au sein d'un campus qui regroupe EM Lyon et l'École Centrale de Lyon.

FORMATIONS PROPOSÉES

- M2 Banque et finance (parcours entreprise et banque) : dossier + audition
- M2 Banque et finance (parcours gestion de patrimoine) : dossier + audition
- M2 Management des opérations de marché : dossier + audition
- M2 Finance et contrôle de gestion : dossier + audition
- M2 Évaluation et transmission d'entreprises : dossier + audition
- M2 Conseiller de clientèle de professionnels : dossier + audition
- M2 (recherche) Monnaie, Finance, Gouvernance : dossier + audition

INTERNATIONAL

- Partenariats, échanges, accords avec les établissements étrangers.
- Partenariat avec Université de Bergame (Italie) + partenariat en préparation avec l'Université du Delaware (USA). Possibilité de master 1 à l'étranger puis intégration en M2.

STAGES & PLACEMENTS DES JEUNES DIPLÔMÉS

Stages à effectuer en France ou à l'étranger : nombreux stages en France et à l'étranger.

Salaires moyens d'embauche : entre 1 800 et 3 000 €/mois.

Placement des jeunes diplômés : 89 % des diplômés ont trouvé un emploi en moins de 3 mois ; souvent plus de 60 % en sortie de stage.

ENTREPRISES PARTENAIRES

HSBC ; Association nationale des directeurs financiers et de contrôle de gestion ; AFTI ; OSEO ; Crédits agricole Centre Est ; Natixis ; Fédération bancaire française (FBF) ; Centre de formation de la profession bancaire (CFPB) ; Lyon Place Financière et Tertiaire ; AEEE ; State Street ; Mazars ; Fortis ; Aforge ; CIC Lyonnaise de banque ; CA Calyon ; Bank of New York / Mellon ; Forma Sup ; Exane BNP Paribas ; LCL ; Société Générale ; Crédit agricole, corporate and investment bank ; Veolia environnement ; ...



Prix de l'Association Française de la Gestion Financière

Paul-Henri de la PORTE du THEIL
Président de l'AFG



31, rue de Miromesnil
75008 Paris
Tél. : +33 (0)1 44 94 94 00
Site : www.afg.asso.fr



La gestion d'actifs française est reconnue internationalement pour sa qualité technique et sa capacité à promouvoir et à maîtriser de nouveaux produits et de nouvelles méthodes à fort contenu innovant.

Le prix 'AFG 2014', du concours des meilleurs mémoires promu par le Centre des Professions Financières, est une des illustrations des actions que mène l'association dans le domaine de la recherche en relation avec les principales universités et centres de recherche.

La recherche constitue en effet une priorité de l'AFG qui est l'un des organismes fondateurs de la Fondation Europlace de Finance et de l'Observatoire de l'Épargne Européenne. De même, l'AFG pilote la chaire « Finance durable et investissement responsable », confiée aux chercheurs de l'École Polytechnique et de la Toulouse School of Economics.

L'AFG représente les sociétés de gestion de portefeuille qui gèrent plus de 3000 milliards d'euros, dont 1 500 milliards sous forme de gestion collective (l'un des leaders européens pour la gestion financière, second rang pour la domiciliation des fonds) et 1 500 en gestion sous mandat.

L'Association est présidée par Paul-Henri de La Porte du Theil. Son délégué général est Pierre Bollon. Carlos Pardo dirige le pôle économique, avec l'appui de Thomas Valli.

Prix de l'Association de Recherche et d'Étude en Immobilier



Étienne DUPUY
Président de l'AREIM

Tél : +33 (0)6 37 51 19 38

Email : etienne.dupuy@areim.fr

Site : www.areim.fr



La France, pays central en Europe, représente un ensemble territorial et immobilier riche, varié et dynamique. L'AREIM ambitionne de développer et favoriser la diffusion des savoirs sur l'immobilier, afin que celui-ci puisse confirmer son statut de classe d'actifs à part entière.

L'AREIM est l'Association de Recherche et d'Étude en Immobilier. Elle a été créée en novembre 2002, et s'est fixé un triple objectif :

1. Promouvoir la recherche en immobilier en France ;
2. Promouvoir les métiers de la recherche liés à l'immobilier et à l'analyse des marchés immobiliers au sens général, ainsi que l'image d'une communauté de professions liées à la recherche et aux études en immobilier en France.
3. Former un lieu d'échanges en ouvrant des forums de discussions organisés et animés par les membres et éventuellement par des personnalités invitées sur des sujets d'intérêt communs.



L'AREIM organise en moyenne une rencontre tous les deux mois, autour d'une ou deux présentations d'une heure de la part soit de membres de l'AREIM soit de personnalités extérieures reconnues. Les sujets sont très variés et reflètent les fondements de l'AREIM et la diversité de ses membres.

Elle participe depuis trois ans au colloque annuel de l'European Real Estate Society, notamment au cours d'une session thématique, et participe à l'organisation de la conférence de recherche annuelle de la Fondation Palladio. A partir de 2011, le prix AREIM est placé sous l'égide de la Fondation Palladio. L'AREIM adresse ses remerciements pour leur soutien historique à AEW Europe, AXA REIM, IEIF et IPD.

Prix de l'Association Française des Sociétés Financières



Philippe DUMONT
Président de l'ASF

24 avenue de la Grande Armée
75854 Paris cedex 17

Tél : 01 53 81 51 51

Site : www.asf-france.com

Mail : asfcontact@asf-france.com



Ce prix contribue à souligner le rôle éminent de la spécialisation dans le financement de l'économie. L'ASF est l'organisme représentatif des métiers financiers spécialisés en conformité avec la loi bancaire.

L'activité des adhérents de l'association s'articule autour de différents métiers :

- Le crédit à la consommation, crédit affecté ou renouvelable, prêt personnel, location avec option d'achat ;
- Le financement du logement ;
- Le financement de l'équipement des entreprises et des professionnels par crédit-bail mobilier ou crédit d'équipement classique ;
- Le financement de l'immobilier d'entreprise par crédit-bail immobilier ou financements classiques ;
- Le financement des économies d'énergie par les Sofergie ;
- Les services financiers que sont d'une part l'affacturage et d'autre part les cautions proposées aux particuliers, aux entreprises et à certaines professions réglementées ;
- Les services d'investissement dans l'ensemble des métiers relatifs aux titres et autres instruments financiers.

Tournés vers le financement de l'économie réelle, ces établissements contribuent à près de 20% des crédits à l'économie du secteur privé, avec une part significative dans le financement des PME.

La recherche universitaire en faveur du développement de ces activités, profitables à l'économie française, doit être encouragée. C'est la raison pour laquelle l'ASF soutient l'initiative du Centre des Professions Financières, qui a institué le prix des mémoires financiers, et participe régulièrement à ses travaux.

L'ASF a eu plusieurs fois l'occasion d'attribuer des prix à des mémoires présentant des avancées dans le domaine de la spécialisation qu'elle promeut.

Prix de la Fédération Bancaire Française



Marie-Anne BARBAT-LAYANI

Directrice générale
de la FBF

18, rue La Fayette
75440 Paris cedex 09

Tel : 0148005252

Mail : fbf@fbf.fr

Site : <http://www.fbf.fr>

La mission essentielle du secteur bancaire est le financement de l'économie. Malgré un contexte difficile, les banques continuent à faire du crédit aux particuliers et aux entreprises; c'est leur priorité et la meilleure contribution qu'elles puissent apporter au soutien à la croissance.

La Fédération Bancaire Française (FBF) est l'association professionnelle qui représente toutes les banques installées en France. Elle a pour objectif de promouvoir l'activité bancaire et financière, de définir les positions de la profession. Elle compte 390 entreprises bancaires adhérentes.

La banque est l'un des premiers employeurs du secteur privé en France avec environ 370 000 collaborateurs.

Comme tout secteur professionnel, la banque est attentive aux travaux menés sur l'évolution de ses activités. C'est pourquoi la FBF s'associe au Centre des Professions Financières, depuis une dizaine d'années, pour remettre un prix à l'occasion du Concours international des mémoires de l'économie et de la finance. La remise de ce prix contribue aux échanges avec le monde universitaire que la FBF souhaite maintenir et développer.

La FBF en chiffres :

- 390 entreprises bancaires
- Près de 38 000 agences
- Plus de 370 000 salariés
- Plus de 71 millions de comptes à vue
- 1 969 milliards d'euros de crédit*
- 1 693 milliards d'euros de dépôt**
- 17 milliards d'opérations de paiement traitées par an
- 58 540 distributeurs et guichets automatiques de billets
- Près de 3 % du PIB national depuis 10 ans



* A fin décembre 2013 (Banque de France)

** À fin septembre 2013 (Banque de France)

Prix de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes



Yves NICOLAS
Président de la CNCC

La Compagnie Nationale des commissaires aux comptes est l'instance représentative de la profession en France. Structure dynamique et ouverte, elle agit auprès des professionnels, des pouvoirs publics, des régulateurs et anime l'ensemble du réseau régional.

La Compagnie nationale des commissaires aux comptes, qui représente plus de 14 500 professionnels en charge du contrôle



16 avenue de Messine,
75008 PARIS
Tel : 014477.82.82
Site : www.cncc.fr

légal des comptes, prend part activement aux réflexions et aux évolutions des principaux dossiers économiques, politiques et financiers. Elle entretient des relations étroites avec les représentations professionnelles des secteurs privé, associatif et public, mais aussi avec les pouvoirs publics, les ministères et les représentants des entreprises.

Soucieux de défendre et de développer l'image de notre profession et son dynamisme, nous nous efforçons d'avoir une offre de formation adaptée aux besoins des professionnels et menons parallèlement des actions auprès du grand public et des étudiants afin d'attirer de nouveaux talents. Nous saluons la toute nouvelle réforme du certificat d'aptitude à la profession de commissaire aux comptes (CAFCAC) qui permettra à de nouveaux profils (ingénieurs, juristes, actuaires...) d'intégrer notre profession.

Par sa participation au 29^e Concours International des Mémoires de l'Économie

et de la Finance, la Compagnie nationale des commissaires aux comptes s'inscrit dans une démarche de poursuite de l'action de promotion de la transparence et de la qualité de l'information financière produite par les entreprises. Les mutations de notre société et la mondialisation de l'économie s'accompagnent à l'évidence d'un besoin accru de transparence et d'une meilleure protection des investisseurs, des salariés, des clients.

La crise financière de 2009, devenue crise économique et sociale, invite à poursuivre l'effort d'adaptation de notre profession afin qu'elle joue pleinement son rôle de garant de la sécurité financière des entreprises et d'un nombre accru – ces dernières années – d'autres entités privées et publiques.

La Compagnie nationale des commissaires aux comptes soutient les recherches liées à son cœur de métier et visant à nourrir les réflexions menées sur les nécessaires évolutions qui permettront de répondre aux besoins de transparence, de sécurité financière et d'une éthique en matière financière et économique.

Souhaitons que cette nouvelle édition du prix du mémoire de l'économie et de la finance soit une nouvelle fois placée sous le signe de l'innovation dans ces domaines.

Prix de l'Institut des Actuaires

Les actuaires sont les professionnels de l'évaluation, de la modélisation et de la gestion des risques dans leurs dimensions économique, financière, assurantielle et sociale. Plus de 3000 d'entre eux, en France, sont membres de l'Institut des actuaires, qui organise et représente la profession.

Depuis plus de 120 ans, l'Institut des actuaires est le garant de l'exercice d'un actuariat de qualité, respectueux des normes et de la déontologie au service des équilibres de long terme. Membre de l'Association actuarielle internationale et l'Association actuarielle européenne, il s'emploie à améliorer la reconnaissance

et la réputation de la profession d'actuaire en France et dans le monde. L'exigence et la responsabilité de l'Institut des actuaires s'accroissent avec la multiplication des risques et l'évolution des textes prudentiels, qui placent l'actuaire au cœur des enjeux économiques de nos sociétés.



4, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris.
+ 33 144.517272
www.institutdesactuaires.com
secretariat@institutdesactuaires.com



Thomas BEHAR
Président de l'Institut des Actuaires

Prix de L'Institut Louis Bachelier



Palais Brongniart
Place de la Bourse
75002 - Paris

www.institutlouisbachelier.org



André LÉVY-LANG

Président de l'Institut Louis Bachelier

Relever les défis de la recherche économique et financière

Créé en 2008, l'Institut Louis Bachelier est un réseau de recherche en économie et finance. Il associe institutions académiques, entreprises et pouvoirs publics dans le but d'éclairer les enjeux économiques. L'Institut structure ses programmes de recherche autour de quatre grandes transitions : bancaires et financières, démographiques, énergétiques, et numériques.

Des partenaires historiques engagés

Depuis l'origine, l'Institut Louis Bachelier bénéficie du soutien de la Direction Générale du Trésor (DGT) et de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). En 2013, la CDC a d'ailleurs renouvelé sa confiance envers l'Institut en reconduisant le partenariat pour la période 2014-2015.

L'appui de la DGT et de la CDC témoigne de l'engagement des pouvoirs publics en faveur de la recherche française en économie et en finance. Il atteste également de la valeur d'intérêt général des missions de l'Institut.

Des missions d'intérêt général

- Promouvoir la recherche française

En faisant le lien entre experts académiques, acteurs économiques et pouvoirs publics, l'Institut Louis Bachelier participe à la création de programmes de recherche. Il gère aujourd'hui 35 chaires et initiatives de recherche, mobilisant près de 300 chercheurs.

- Partager les réflexions et contribuer aux débats

L'Institut Louis Bachelier est une véritable plateforme de rencontre et de mise en relation destinée à favoriser les interactions entre le monde de la recherche et les acteurs économiques. De nombreux événements sont ainsi organisés chaque année. Par ailleurs, il met à la disposition des chercheurs des espaces de travail au sein de ses locaux, situés dans le Palais Brongniart.

Valoriser et diffuser les travaux de recherche

Via ses différentes publications, l'Institut Louis Bachelier diffuse les travaux et les résultats de ses programmes de recherche notamment auprès des entreprises et des autorités de régulation. En complément des « Cahiers Louis Bachelier », qui chaque trimestre, mettent à la portée du plus grand nombre les travaux scientifiques les plus récents, l'Institut a lancé la collection « Opinions et Débats ». Centré sur une problématique économique ou financière, le magazine est constitué d'un article original d'une trentaine de pages rédigé en anglais et en français. Il résume les travaux récents sur la problématique abordée et sert de support à des recommandations de politique économique ou financière.

Enfin, le site Louisbachelier.org présente l'actualité de la recherche en économie et finance, via des dossiers d'actualité, des interviews vidéos des chercheurs, et l'agenda des manifestations scientifiques.

Des perspectives ambitieuses

Reconnu pour la qualité de ses programmes de recherche, l'Institut Louis Bachelier souhaite, demain, prolonger son activité vers la mise en place de nouveaux services au bénéfice de la place de Paris. L'ambition est d'encourager la création d'entreprise à travers l'incubation de projets innovants portés par des scientifiques et des entrepreneurs.

Prix de Paris Europlace



Gérard MESTRALLET
Président de Paris
EUROPLACE

Promouvoir le développement de la place financière de Paris et le rayonnement de ses acteurs

Créé en 1993, Paris EUROPLACE a pour mission de développer et moderniser la Place financière de Paris et de mener une action de promotion de ses principaux facteurs d'attractivité au plan régional, européen et international. Paris EUROPLACE fédère et représente une très grande diversité d'acteurs (à ce jour,

250 établissements adhérents) dont des sociétés de toute taille, des banques, des intermédiaires financiers, des investisseurs, des sociétés d'assurance, des cabinets d'avocats, des experts comptables, des sociétés de conseil et des associations professionnelles.

Les missions de Paris EUROPLACE s'articulent autour des axes suivants :

- ➔ accélérer les réformes visant à améliorer l'attractivité de la place financière de Paris,
- ➔ renforcer le dialogue entre la Place de Paris et les instances communautaires et développer sa contribution aux travaux européens
- ➔ assurer la promotion des atouts de la place financière de Paris auprès des investisseurs, émetteurs et intermédiaires financiers internationaux
- ➔ stimuler la recherche et les secteurs innovants de la finance

Le développement de la recherche en finance est essentiel pour promouvoir notre industrie financière européenne.

Paris EUROPLACE encourage chaque année par des remises de prix, la publication des travaux de recherche dans de nombreuses revues scientifiques internationales mais aussi dans le cadre du Centre des Professions Financières. Dans ce contexte, les mémoires sélectionnés par Paris EUROPLACE analysent principalement les modèles des infrastructures de marchés : bourses, règlement livraison, chambre de compensation, les enjeux du développement de la place financière pour l'économie mais aussi les aspects concernant les risques de marché notamment dans le secteur de la dette, des actions, des dérivés, des matières premières, des marchés carbone, de l'immobilier, etc.



39 rue Cambon 75001 Paris
Tel : +33 1 4927 1114

Site : www.paris-europlace.com

Prix de L'association internationale des risk-managers

L'association internationale des risk-managers (PRMIA) consacre une fraction substantielle de ses ressources au financement de la recherche dans les domaines utiles à la gestion des risques: modélisation, finance quantitative,...

PRMIA est une organisation à but non lucratif dont la mission est de fournir un forum gratuit et ouvert pour la promotion internationale de standards, de méthodes fiables et de pratiques saines de gestion des risques. Fondée en 2002, PRMIA compte plus de 20.000 membres dans 140 pays. PRMIA Paris organise régulièrement des conférences sur des problématiques actuelles de risk management, offrant aux gestionnaires de risques des ressources pédagogiques exceptionnelles

et l'opportunité de se tisser un réseau de relations avec leurs collègues.

L'association propose aussi le programme Professional Risk Manager (PRM), qui définit le standard d'évaluation des connaissances, de la compétence et de l'intégrité des professionnels de la gestion des risques. L'examen de PRMIA est devenu l'un des principaux procédés de **certification** dans la profession. Pour plus de détails, vous pouvez vous référer sur notre site ou envoyer un email (en anglais) à certification@prmia.org.

L'adhésion à PRMIA est gratuite et peut se faire en ligne.

«L'association internationale des risk-managers (PRMIA) consacre depuis sa création une fraction substantielle de



Christian JIMENEZ
Président de
PRMIA France



Email : paris@prmia.org
Site : www.prmia.org

ses ressources au financement de la recherche dans les domaines utiles à la gestion des risques: modélisation, finance quantitative,.... La distribution de prix à des mémoires de recherche constitue le premier étage de ce dispositif visant à sélectionner des futurs docteurs en finance, susceptibles d'approfondir des travaux de qualité dans ces domaines ou tout domaine connexe.»

Prix de la Société Française des Analystes Financiers



Marie-Pierre PEILLON
Présidente de la SFAF

Participer au concours international, permet à la SFAF de réaffirmer sa vocation de soutien de la recherche fondamentale en finance. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique de complémentarité entre nos deux associations et participe à la défense de nos métiers. En parallèle, elle conforte les liens historiques de la SFAF avec le monde universitaire, enseignants-chercheurs comme étudiants. Etre présent



24 rue de Penthièvre – 75008 Paris
Tél : +33 (0)1 56 43 43 10

Email du secrétaire général :
hdcharsonville@sfaf.com
Site : www.sfaf.com

auprès des jeunes générations et des milieux universitaires est essentiel pour l'association et le devenir des métiers de l'investissement.

Le CIMEF favorise les passerelles et la transmission des compétences entre les générations comme entre les mondes professionnels et académiques. Comme chaque année, les meilleurs travaux seront relayés sur notre site web et dans notre revue Analyse Financière.

La SFAF
Au-delà de l'information financière découvrez une autre vision de l'analyse financière

La SFAF (Société Française des Analystes Financiers) est le regroupement de 1 600 membres, tous professionnels de l'investissement et du financement, autour d'un puissant réseau et d'une vision nouvelle des grands enjeux économiques et financiers.

Acteur majeur de la Place financière de Paris, nos missions phares sont :

- Contribuer à l'évolution des professions financières.
- Enrichir les réflexions de place au travers des échanges avec les autorités de tutelle.
- Faire avancer les débats et les idées grâce aux travaux conduits par ses commissions et groupes sectoriels.
- Accompagner les sociétés cotées dans leurs actions de communication financière.
- Proposer une formation diplômante et continue, reconnue internationalement.

La revue trimestrielle « Analyse Financière » de la SFAF traite chaque trimestre des grands sujets d'actualité de la profession ainsi que la réglementation, des métiers, des techniques d'analyse, de la recherche...

Que sont ils devenus ?



Arnaud CARRIERE

Lauréat du Prix Paris Europlace en 2011 pour son mémoire « *L'action de concert : de l'identification des concerts occultes dans les sociétés cotées* » à l'Université Paris Descartes.

POSTE ACTUEL : Juriste Financier chez HMG Finance.



Corentin POELS

Lauréat d'une Mention Grand Prix en 2011 pour son mémoire « *La directive MIFID et ses impacts sur la liquidité* » à la Solvay Business School.

POSTE ACTUEL : Relationship Manager midcap, BNP Paribas Fortis.



Dr Bruno

Groupe Pasteur Mutualité est un groupe mutualiste d'assurances au service des professionnels de santé depuis 1858. Il emploie 350 salariés, compte 130 000 adhérents, protège 170 000 personnes et gère plus de 190 000 contrats.

Groupe Pasteur Mutualité place la satisfaction de ses adhérents au cœur de sa stratégie et de ses actions. Il est administré par et pour les professionnels de santé. Interview de son président, le docteur Bruno Gaudeau.

Comment les professionnels de santé vivent-ils les évolutions de la médecine ?

Jadis, les médecins soignaient un malade, hier une maladie et aujourd'hui un organe. Ils sont à l'heure de la médecine personnalisée où les codes génétiques sont de plus en plus pris en compte et les progrès de la recherche sont extrêmement rapides.

Solide financièrement et prudent dans la gestion

Face à ces évolutions, le Groupe est-il le mieux placé pour protéger les professionnels de la santé ?

Groupe Pasteur Mutualité connaît toutes leurs demandes. Il est proche des professionnels de santé parce qu'il entretient avec eux une vraie relation de proximité par l'intermédiaire de ses 86 mutuelles locales.

En quoi cette proximité est-elle essentielle ?

Groupe Pasteur Mutualité est à l'écoute de ses adhérents dans les bons comme dans les mauvais moments. Il les accompagne dans leurs projets professionnels et privés. Il permet aussi chaque année à ceux qui rencontrent des difficultés de retrouver un certain équilibre de vie.

« **Le contrat Altiscore est l'un des plus attractifs du marché.** »

L'entraide se manifeste-t-elle autrement ?

Nos valeurs d'entraide se manifestent également par notre soutien à l'innovation dans le domaine de la santé. Chaque année, notre Fondation contribue au financement de projets de recherche menés par des internes, des jeunes chercheurs en santé ou des praticiens âgés de moins de 40 ans. 110 000 euros ont ainsi été attribués l'an passé pour soutenir la recherche médicale.

En 2013, les contrats d'assurance vie de la gamme Altiscore ont bénéficié d'un taux de rendement net annuel de 3,60%. Comment expliquez-vous son succès ?

Cette année encore, le fonds en euros de nos contrats Altiscore a offert un taux de rendement particulièrement attractif à nos assurés. Ce taux stable par rapport à 2012 a été obtenu grâce à la solidité de notre Groupe et à notre gestion mutualiste à la fois rigoureuse et avisée sur le long terme.

Votre Groupe propose à ses adhérents une offre de protection globale pour leur patrimoine professionnel et privé. Pour quelles raisons ?

Nos confrères ont besoin de conseils en patrimoine et de réponses haut de gamme personnalisées. Le réseau de conseillers en gestion de patrimoine que nous constituons actuellement permettra de leur apporter des réponses adaptées en la matière.

Pour faire face à la volatilité des marchés, quels actifs privilégiez-vous ?

Groupe Pasteur Mutualité privilégie principalement des produits qui sont les moins volatiles, les plus structurés et les plus synthétiques. Il recherche des titres qu'il connaît bien, comme les obligations convertibles.

Vous avez lancé en 2013 un plan stratégique particulièrement ambitieux. Votre solidité financière vous donne-t-elle les moyens de vos ambitions ?

Notre solidité financière (plus de 330 millions d'euros de fonds propres en 2013) nous donne les moyens de préparer l'entrée en vigueur de Solvabilité II, de porter notre plan stratégique et de construire dès aujourd'hui l'avenir de notre Groupe. Nos projets et les investissements que nous engageons y participent chaque jour. Ils doivent nous permettre, dans les années à venir de devenir l'assureur mutualiste de référence de tous les professionnels de santé.

Avez-vous l'intention d'étendre vos compétences à d'autres professions ?

Groupe Pasteur Mutualité propose déjà des contrats parfaitement adaptés aux libéraux exerçant dans des secteurs autres que la santé. Sur cette cible, notre développement reste cependant progressif.



Qui connaît le mieux mes besoins ?



Choisissez des solutions conçues par et pour les professionnels de santé

Administré depuis plus de 150 ans par des professionnels de santé, Groupe Pasteur Mutualité place la protection, la solidarité et l'entraide au cœur de sa relation avec ses adhérents.










Pour en savoir plus :
appelez le **01 40 54 54 54**,
connectez-vous sur www.gpm.fr















ou flashez le code

Finalistes du 30^e concours international des memoires de l'économie et de la finance

Finalists of the 30th international competition of
master's degree theses on economics and finance

Titre du Mémoire / Name of the thesis	Etudiant(s) / Student(s)	Tuteur / Tutor	Responsable de formation / Head of Department	Centre d'Enseignement / University	Pays / Country
The role of housing in wealth inequality in Eurozone countries	Deniss BEZRUKOV	Michael HALIASSOS	Matthias SCHUNDELN	Franckfurt Goethe University	Allemagne 
Impact of the "say on pay" regulation on the level and structure of CEO compensation in the United States	Svenja DUBE	Joachim GASSEN	Joachim GASSEN	Berlin Humboldt University	Allemagne 
SME corporate bonds from the investor perspective	Martin GEISSLER	Josef DINAUER	Holger GUENZEL	München Hochschule Fakultät	Allemagne 
Risk analysis of guaranteed annuity options under parameter uncertainty	Michael HOFMANN	Hans-Joachim ZWIESLER	An CHEN	ULM Universität	Allemagne 
Valuation and Hedging of Spread Options in Energy Markets	Aaron MECHELKE	Natalie PACKHAM, Wolfgang SCHMIDT	Michael KOETTER	Frankfurt School of Finance	Allemagne 
Securities Settlement In Europe-- Target2Securities Review and assessment of its principal objectives	Stéphanie THYS	Pierre FRANCOTTE	Hugues PIROTTE	Solvay Brussels School of Economics and Management	Belgique 
The evolution of reference rates as predictors of systemic phenomena	Loïc WINCKELMANS	Hugues PIROTTE	Hugues PIROTTE	Solvay Brussels School of Economics and Management	Belgique 
La prévision des bénéfices : Comparaison des résultats des méthodes ensemblistes avec les prévisions des analystes financiers	Stephane MESSIER	Denis LAROCQUE, Tolga CENESIZOGLU	Anne BOURHIS	HEC Montréal	Canada 
Construction d'un modèle multi-états semi-markovien dans le contexte de l'assurance dépendance	Guillaume BIESSY	Damien TREMEL	Marc GUINCAMPOIX	EURIA	France 

Titre du Mémoire / Name of the thesis	Etudiant(s) / Student(s)	Tuteur / Tutor	Responsable de formation / Head of Department	Centre d'Enseignement / University	Pays / Country
Underpricing and long-term performance of private-equity backed IPOs compared to non-private-equity backed IPOs: a French perspective	Sylvain BOURRAT, Guillaume WOLFF	Florencio LOPEZ de SILANES	Pascale VIALA	Nice EDHEC Business School	France 
Impact de risk margin sur la tarification de traité de réassurance long terme	Charles-Henri CARLIER, Pierre TANKERE	Simon BLAQUIERE, Feiyun CHENG	Xavier MILHAUD	Paris ENSAE	France 
Modélisation statistique du risque de tempêtes tropicales dans le bassin Atlantique- Nord	Christophe DENISE-BAILLON	Stéphane LOISEL	Anne EYRAUD-LOISEL	Lyon ISFA	France 
Modèle ALM : Apport de la logique floue dans la modélisation des comportements	Sylvain DETROUILLEAU, Sandrine MOURET	David FITOUCHI, Alice THOU	Xavier MILHAUD	Paris ENSAE	France 
Multifractal models for commodities : theory and evidence	Raquel OHANA	Laurent CALVET	Pierre PICARD	Ecole Polytechnique - Palaiseau	France 
New Technologies and Market Abuses: Outdated Legal Frameworks, Short-Falling Reforms and New Proposals	Stéphane DANIEL	Jonathan FISHER	Emily JACKSON	London School of Economics	Royaume-Uni 
Corporate Risk Taking a Game of Power- an Empirical study in the US Market	Joao David SANTOS MARTIRES	Yacine BELGHITAR	Sunil POSHAKWALE	Cranfield University - School of Management	Royaume-Uni 
Think on the downside : Multifactor asset pricing models based on downside risk and their performance relative to the CAPM, FF3F and Momentum	Daniil BARGMAN	Roméo TEDONGAP	Clas BERGSTROM	Stockholm School of Economics	Suède 
Predicting Momentum Returns Changes in the risk-free interest rate as a leading indicator	Mattias HOLMBERG, Martin STENLUND	Michael HALLING	Mike BURKART	Stockholm School of Economics	Suède 
Inequality as a Cause of Systemic Banking Crises	Trygve Larsen MORSET	Hakan LOBELL	Mats OLSSON	Lund University	Suède 
Predicting takeover targets: An Empirical Analysis of the European Market	Hendrik FROESE	Andreas GRÜNER	Andreas GRÜNER	ST Gallen University	Suisse 
The Swiss housing market: investigation of regional bubbles through cointegration analysis	Yasmine GHULAM	Martin HOESLI	Jaya KRISHNAKUMAR	Genève University	Suisse 

CNP Assurances : plus de 150 ans au service de la protection des personnes

Depuis plus de 150 ans, CNP Assurances assure la protection des personnes contre les aléas de la vie. Présent en Europe et en Amérique latine en particulier au Brésil, le groupe CNP Assurances est le 1^{er} assureur de personnes en France. Il compte 27 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde, et 14 millions en épargne/retraite



Jean-Paul FAUGERE
Président du conseil
d'administration de CNP
Assurances

CNP Assurances conçoit et gère des contrats en assurance vie, retraite, prévoyance, protection (couverture de prêts et santé). Ses produits sont distribués par des partenaires bien implantés sur leur marché ou via des contrats groupe.

→ En assurance individuelle en France, CNP Assurances commercialise ses produits via La Banque Postale et les Caisses d'Épargne, et par son propre réseau : CNP Trésor. Au Brésil – son deuxième marché – le Groupe est partenaire de Caixa Econômica Federal, la 2^e banque publique du pays.

→ En assurance collective, CNP Assurances conçoit des produits sur mesure en prévoyance, retraite et couverture de prêts.

Ils répondent aux besoins des entreprises, des collectivités territoriales, des mutuelles, des associations et des banques, en France et dans ses différents pays d'implantation. Leader sur son marché, CNP Assurances bénéficie d'un poste d'observation inégalé pour comprendre les évolutions de la société. C'est dans cet esprit que CNP Assurances soutient depuis son origine le concours international. Elle encourage ainsi le dialogue avec le monde universitaire et la recherche, autant de pistes d'innovation pour améliorer ses produits.



4 place Raoul Dautry
75015 - Paris
Tél : 01 42 18 88 88
Site : www.cnp.fr

Groupe Pasteur Mutualité



Bruno GAUDEAU
Président du groupe Pasteur
Mutualité

Groupe mutualiste d'assurances de premier plan dédié aux professionnels de santé, Groupe Pasteur Mutualité propose une gamme de couvertures complètes et performantes en santé, prévoyance, responsabilité civile professionnelle et protection juridique, multirisque du cabinet, épargne retraite, garantie autonomie, assurances de prêt, habitation et automobile.

Administré par et pour des professionnels de santé, Groupe Pasteur Mutualité s'engage aux côtés de ses adhérents, dès le début de leurs études, pour leur apporter des solutions en parfaite adéquation avec leurs vies professionnelle et privée.

MÉDECINS – PRATICIENS HOSPITALIERS
CHIRURGIENS-DENTISTES – VÉTÉRINAIRES
PHARMACIENS – SAGES-FEMMES INFIRMIERS
MASSEURS – KINÉSITHÉRAPEUTES ET AUTRES
PROFESSIONS PARAMÉDICALES – ÉTUDIANTS ET
PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN FORMATION
PROFESSIONS LIBÉRALES OU SALARIÉS

Groupe Pasteur Mutualité a été fondé, il y a plus de 150 ans, pour promouvoir auprès de ses adhérents les valeurs de confraternité, de protection et d'entraide. Il inscrit la solidarité au cœur de son projet de développement. À travers ses politiques d'action sociale et de

prévention, il est l'interlocuteur privilégié des professionnels de santé.

Groupe Pasteur Mutualité en bref :

- 86 organismes mutualistes fédérés par un Groupe administré par des professionnels de santé
- 30 000 adhérents
- 170 000 personnes protégées
- 900 Administrateurs élus
- 1,3 Md€ d'encours gérés
- Une solidarité financière reconnue.



34, Boulevard de
Courcelles
75017 - Paris
Tél : 01 40 54 54 54

banques@demos.fr - site : www.gpm.fr



Jean-Claude Guimiot,
directeur général délégué
d'AGRICA Epargne, partage
sa vision de la finance
responsable.

La politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) est une des actions phares mises en place par le Groupe AGRICA et sa société de gestion de portefeuille AGRICA Epargne. Depuis plus de 15 ans, le Groupe AGRICA développe des solutions adaptées en matière de retraite, prévoyance, santé et épargne, dédiées au monde agricole.

La finance est-elle responsable ?

La démarche ISR est-elle une démarche financière ou une démarche d'entreprise ?

Le gérant, s'il est seul à mettre en place sa politique ISR, va se poser des questions auxquelles il n'aura pas forcément les réponses. En se situant dans une démarche globale de l'entreprise, le cadre de son action et de ses choix seront élaborés par l'entreprise et ses dirigeants. Il pourra ainsi tenir un cap et avoir une démarche stable sur le long terme.

Quel est le rapport entre responsabilité sociale et développement durable ?

Le développement durable regroupe toutes les démarches dont le but est de préserver la planète, pour que nos enfants puissent y vivre dans de bonnes conditions. Mais le débat fait rage sur son contenu. Quelques exemples : l'énergie nucléaire, dont certains considèrent que c'est un élément indispensable du développement durable, et d'autres que c'est à proscrire. L'industrie militaire bonne ou mauvaise... ? Pour éviter ces écueils, il est plus raisonnable pour un investisseur ou une entreprise d'être « socialement responsable » en mettant en œuvre des pratiques qu'ils considèrent comme étant indispensables, non pas au développement durable, mais à une vie harmonieuse les uns avec les autres. Quant à l'investissement responsable, il représente des principes, le poids que l'on va attribuer à un certain nombre de qualités ou de comportements. Il ne doit donc pas être confondu avec le développement durable.

Peut-on tout faire et investir sur tous les produits ?

L'investisseur doit se fixer un certain nombre de règles comportementales. Certains font par exemple de « l'exclusion » : ils n'investissent pas dans des secteurs tels que l'armement ou les boissons alcoolisées. AGRICA n'a pas fait ce choix, car ce type de politique est trop subjectif et « brutal ».

Le deuxième niveau de responsabilité pour l'investisseur se situe dans les produits qu'il va utiliser. Outre les traditionnelles actions et obligations, de nouveaux produits sont arrivés avec le développement de la financiarisation. Mais quels sont ceux qui financent réellement l'économie et ceux qui ne sont que des outils à la disposition des financiers ? Interrogeons-nous sur ceux qui sont responsables et ceux qui ne le sont pas ! Le plus stratégique est de choisir les actions des entreprises dans lesquelles on croit le plus, qui développent les produits ou services les plus utiles ou les plus utilisés. Investir dans un produit indiciel, sans distinction, ne nous semble pas vraiment responsable.

La finance est-elle responsable ?

La finance a un rôle qui fait d'elle non pas une fin mais un moyen. En tant qu'investisseur, nous devons faire attention à confier les fonds que nous avons en gestion à des opérateurs qui vont effectivement financer l'économie et non pas participer à des opérations à caractère uniquement financier.

Retrouvez l'interview de Jean-Claude Guimiot sur la chaîne YouTube du Groupe AGRICA : <http://www.youtube.com/user/GroupeAGRICA>

Neulize Vie : Assureur patrimonial par excellence



Hugues AUBRY
Directeur général de
Neulize Vie



3, avenue Hoche
75008 Paris
Tél : 01 56 21 80 00
Site : www.neulizevie.fr

Neulize Vie, compagnie d'assurance vie et de capitalisation, s'appuie sur une approche patrimoniale globale - avant, pendant et après la vie du contrat - prenant en compte tous les aspects du droit de l'assurance, du droit civil et de la fiscalité. En ce sens, Neulize Vie est considérée comme un « assureur patrimonial » dont le premier service est l'engagement aux côtés de ses clients et partenaires.

Société responsable, consciente d'évoluer dans un monde en mouvement, Neulize Vie s'implique depuis de nombreuses années aux côtés du CPF en soutenant notamment le Concours International.

Participer à ce Concours, pour notre compagnie, c'est créer une passerelle entre les jeunes diplômés du monde de la finance et nous, professionnels du domaine, spécialisés dans l'assurance vie. Cela nous permet de découvrir le regard de la jeune génération sur l'environnement dans lequel ils seront amenés à évoluer et qui est le nôtre au quotidien.

De plus, les mémoires sélectionnés nous prouvent chaque année combien il est

essentiel d'encourager la recherche dans le domaine de la finance. Ils nous montrent les points qui attisent la curiosité des étudiants, les tendances et les perspectives qu'ils entrevoient pour l'avenir. Le Concours met aussi en évidence le lien étroit entre étudiants d'universités et professionnels ; deux univers qui vont l'un vers l'autre. Ainsi, les mémoires, basés sur l'expérience acquise en entreprise et la recherche, sont « jugés » par des professionnels, une approche nouvelle pour les participants.

Accompagner les jeunes générations c'est pour nous une manière de plus de *Garder les yeux ouverts sur le monde*.



WILL BE GROUP



Acteur alternatif du conseil en stratégie et management, **WillBe Group** place la vision stratégique et ses déclinaisons opérationnelles au cœur de ses interventions.

Sa volonté de se distinguer par une **offre couplant envergure des problématiques et profondeur des expertises** l'a conduit à se structurer autour de plusieurs entités spécialisées, notamment :

- **WillBe Group**, couvrant l'ensemble des problématiques de stratégie et développement ;
- **Mozart Consulting**, entité spécialisée dans le Capital Humain et la Mobilisation ;
- **Gouvernance & Valeurs**, structure spécialiste du lien entre gouvernance et corporate finance.

Cette entité est intervenue récemment sur des problématiques de stratégie financière variées :

- Opérations de levées de fonds (startup, secteur haute technologie) ;
- Fusions-acquisitions (Biotechnologie) ;
- Collectivités locales : optimisation de l'organisation dans un contexte budgétaire rigoureux ;
- Filiales de groupes cotés dans le cadre de la mise en place des IFRS ;
- Institutions financières et entreprises d'assurance (évaluation des risques et du contrôle interne) ;
- Mutuelles et institutions de prévoyance (environnement réglementaire et reporting prudentiel dans la perspective de l'application de Solvabilité II) ;
- **Thomas Management**, marque dédiée à l'amélioration continue et l'excellence industrielle ;
- **Alia Consulting**, société experte des solutions SAP intégrées.

Basé à Paris et à Genève, WillBe Group (CA 2012 : 5,6 M€) s'appuie sur une **équipe d'une trentaine de professionnels** pluridisciplinaires, expérimentés et de haut niveau (grandes écoles, écoles d'ingénieurs et de commerce), issus majoritairement de cabinets internationaux, et sur un **réseau externe d'experts associés** répartis dans leurs domaines. Sa filiale Gouvernance & Valeurs en développement rapide est à la recherche de nouvelles compétences.

CONTACTS : **Bernard Attali**, Associé, fondateur de Gouvernance & Valeurs (Sciences Po Paris 1980) ;
bernard.attali@willbegroup.com



FISCHER, TANDEAU DE MARSAC,
SUR & ASSOCIÉS SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Demande, modification ou retrait
d'agrément : sociétés de gestion
et autres PSI, OPC

Commercialisation de produits
et services financiers

Gestion alternative

Mandats de gestion, conventions
de distribution et documentation
contractuelle

Opérations de banque, services d'investissement,
fiducie-sureté et fiducie-gestion

Réglementation des marchés
et des instruments financiers

Déontologie, prévention des conflits d'intérêts
et lutte contre le blanchiment d'argent

Abus de marché

Contentieux disciplinaires : AMF, ACP

Opérations d'investissement et de financement
(cessions-acquisitions, restructurations)

Contrats de travail

Responsabilité civile et pénale

Contentieux devant les tribunaux, arbitrage et médiation

Recouvrement des créances, voies d'exécution

Restructuration de dettes

67, boulevard Malesherbes 75008 Paris - France
Tél. : +33 1 47 23 47 24 - Fax : +33 1 47 23 90 53
ftms-a@ftms-a.com - www.ftms-a.com

Groupe Entreprises et Innovation



Alain PITHON
Secrétaire
Général de Paris
EUROPLACE
et Président du
Groupe Entreprises
et Innovation

L'industrie financière et autres pans de notre industrie peuvent se nourrir mutuellement de leurs innovations. J'en veux pour preuve, par exemple, les réflexions sur le système de paiements, car là encore, le sujet n'est pas simplement la concurrence entre tel ou tel acteur français mais bien le positionnement de nos leaders français dans ce domaine face à leurs concurrents étrangers.

Notre objectif est de participer à faire passer les bons messages, en liaison avec les autres clubs et groupes du Centre des Professions Financières et s'il le faut, en s'appuyant sur nos membres, relayer nos messages plus largement.

Comme vient de l'exprimer récemment avec force Jean-Pascal Tricoire, président de Schneider Electric, lors de la remise du prix du financier de l'année par l'ANDESE, la puissante mutation opérée par son groupe se fonde très largement sur l'internationalisation et l'innovation ! Ceci permet de souligner au passage que l'innovation n'est pas l'apanage des seules PME.

L'un des marqueurs du Centre depuis des années, c'est de susciter le débat, de le nourrir, d'aller au-delà des idées préconçues, pour montrer que la finance n'est pas cet ennemi apatride et sans visage. Et que de plus, il faut dépasser les phénomènes de mode (le « big data » par exemple) pour en tirer la substantifique moelle et en faire un avantage compétitif !

Ensuite, notre ambition et notre conviction sont que l'échange, le partage d'informations et d'expérience restent souvent la clé pour sensibiliser voire appuyer de nouvelles démarches.

Notre objectif n'est pas de redire ou refaire ce que les autres associations de Place développent mais de s'en inspirer et de le mutualiser. Il est également de mettre en perspective les foisonnements d'initiative en la matière et de leur donner sens et cohérence. Enfin, nous voulons réunir des représentants de l'industrie et du secteur financier et sortir de la fausse opposition entre économie dite réelle et finance.

Le bureau du groupe Entreprises et Innovation est déjà constitué avec Jean-Pierre Maureau, administrateur du Centre, président du CILT, Marc Alarent, Senior VP de LaSer Group, et Vincent Bazi, Associé-gérant de NextStage. Et plusieurs autres membres nous ont déjà rejoints pour y travailler.

Le Futur de l'Innovation

(étude SAP 2013) :

- ➔ il y aura plus d'appareils connectés à internet que d'habitants sur terre dès 2013
- ➔ la demande globale de smartphones a augmenté de 66% de janvier à juin 2013 quand la demande de mobiles traditionnels a chuté de 25%
- ➔ les données stockées sur internet doublent de volume tous les 18 mois
- ➔ 90% de la valeur des transactions dans le e-commerce est issue du B2B
- ➔ un utilisateur « type » de téléphone mobile consulte son terminal environ 150 fois par jour
- ➔ les membres de la génération Y ont trois fois plus de probabilité de suivre une marque sur les réseaux sociaux
- ➔ 90% du trafic internet sera issu de la vidéo en 2017...

Devenez un expert en finance avec le cnam !

Le Conservatoire national des arts et métiers, acteur de votre réussite, vous propose des formations à vocation professionnelle dans les domaines de l'assurance, la banque, l'économie industrielle et la finance.

Cnam -
Département économie,
finance, assurance et banque
40, rue des Jeûneurs
Paris 2^e

Masters de niveau bac+5, spécialisés en :

- Analyse stratégique industrielle et financière
- Marchés financiers et gestion des capitaux
- Stratégie et expertise financières

Licence économie et gestion de niveau bac+3

- Mention analyse économique et financière

Certificats de compétence

- Management financier
- Marchés financiers

Certificat de spécialisation

- Contrôle interne et management des risques dans le secteur finance, assurance, banque

UE à la carte

- 80 unités d'enseignement libres

Certification professionnelle AMF

- Formation en présentiel ou en ligne et examen certifié AMF

Plus d'information

certification-finance.cnam.fr

Bienvenue à nos nouveaux membres !

Adhésions Collectives



- Monique MILLOT- PERNIN
- Sylvain PERROCHEAU

Invest Securities

- Olivier CLARET
- Eric D'AILLIERS
- Marc-Antoine GUILLEN
- Bertrand LE GALCHER BARON
- Jean-Emmanuel VERNAY

Adhésions Individuelles

- Corinne BARON
- Camille BON
- Karima BOUAISS
- Jeanne-Marie CAMBOLY
- Jean-Louis COURTOIS DE VICOSE
- Paul ESMEIN
- Armand PUJAL
- Roger RATTAZ
- Kevin ROMANTEAU

Insti7

- Vincent PUCHE

www.iae-nice.fr

**Vous souhaitez acquérir
→ une spécialisation en finance
de haut niveau ?**

L'IAE de Nice vous propose différentes formations et un dispositif pour devenir expert dans les domaines de la Finance :

- **Master 2 Direction Financière, Audit Interne et Contrôle de Gestion**
- **Master 2 European & International Private Banking**
- **Master 2 Gestion Internationale de Fortune**
- **Master 2 Ingénierie Financière**
- **Master 1 en Finance-Comptabilité**
- **MBA Finance**

*Public en formation initiale et continue
DIF - VAE - VAP possibles
Stages obligatoires de 4 à 6 mois
Plus d'informations sur : www.iae-nice.fr*

iae nice
Ecole Universitaire de Management

INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
Pôle Universitaire Saint Jean d'Angély
24 Avenue des Diables Bleus
06357 Nice Cedex 4 • Tél. 04 92 00 11 01

Université
Nice
Sophia Antipolis

En tant que salarié agricole,
AGRICA est pour moi bien plus
qu'un assureur.

Consultez
le nouveau site

[www.agrica-
epargnesalariale.com](http://www.agrica-epargnesalariale.com)

Pour optimiser
mon épargne

AGRICA est plus
que responsable

RETRAITE - PRÉVOYANCE - SANTÉ - ÉPARGNE



Groupe **AGRICA**

www.groupagricar.com



Accenture Mobility peut vous rendre très attractif auprès de vos clients.

Avez-vous des solutions pour être plus attractif auprès de vos clients ? Nous aidons les nôtres à tirer parti de la mobilité pour qu'ils soient mieux connectés à leurs propres clients mais aussi leurs employés, leurs activités et leurs équipements. Et cela, sur tout appareil mobile connecté à Internet. Avec une expérience approfondie des solutions mobiles sur l'ensemble des secteurs d'activité, nous pouvons vous aider à créer des opportunités pour accroître votre productivité, améliorer votre collaboration et augmenter vos ventes. High performance. Delivered.*

High performance. Delivered.*